

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la
Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice
et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

11 JANVIER 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 11 JANVIER 2022 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)	5
1.1 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Conférence interministérielle Emploi (CIM Emploi) consacrée aux métiers en pénurie»	5
1.2 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale»	7
1.3 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis-Bruxelles».....	10
1.4 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Études de médecine et octroi des numéros INAMI (Institut national d'assurance-maladie invalidité)»	12
1.5 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Personnes de contact “Genre” dans les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	16
1.6 Question de M. Martin Casier, intitulée «Lutte contre le harcèlement dans les écoles supérieures des arts».....	16
1.7 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Extension des tests d'orientation dans l'enseignement supérieur flamand»	19
1.8 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Simplification des procédures d'équivalences de diplôme en Fédération Wallonie-Bruxelles (suivi)»	22
1.9 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Soutien aux récupérathèques»	25
1.10 Question de M. Martin Casier, intitulée «Impact du télétravail sur les étudiants et étudiantes en horaire décalé»	28
1.11 Question de M. Martin Casier, intitulée «Environnement et changement climatique dans les cours de l'enseignement supérieur».....	29

1.12	Question de M. Martin Casier, intitulée «Plan global de revalorisation du métier d’infirmier et de renforcement de l’attractivité des études d’infirmier»	32
1.13	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Avis du conseil d’administration de l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES) relatif à la délivrance de nouvelles habilitations».....	34
1.14	Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «ASBL Macadam»	36
1.15	Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Bilan après un an du Girl Power Squad (GPS), outil de prévention pour les victimes de proxénètes d’adolescents»	38
1.16	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Impact négatif sur le jeune d’une campagne de recherche non contrôlée sur les réseaux sociaux à la suite d’une disparition»	40
1.17	Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Report de la réforme du juge d’application des peines».....	42
1.18	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Surveillance électronique comme outil de lutte contre la surpopulation carcérale – état des lieux».....	43
1.19	Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Réflexion en cours sur l’élaboration d’un statut tiers ou intermédiaire pour les nouvelles fédérations sportives»	45
1.20	Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Nouveaux cas de racisme dans le monde du football».....	46
1.21	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Nombreux faits de racisme dans le sport»	46
1.22	Question de Mme Nadia El Yousfi, intitulée «Insultes racistes à l’égard de Vincent Kompany»	46
1.23	Question de M. John Beugnies, intitulée «Racisme dans les stades de foot»	46
1.24	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Violences dans le football amateur»	52
1.25	Question de M. John Beugnies, intitulée «Faits de violence dans le foot amateur»	52
1.26	Question de M. John Beugnies, intitulée «Footballgate, révélations d’un repentis».....	55

1.27	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Bilan des mesures prises dans le milieu sportif»	58
1.28	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Promotion du fair-play au travers du prisme des organismes de jeunesse et maisons de jeunes»	60
2	Ordre des travaux	62

Présidence de M. Eddy Fontaine, vice-président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 11h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Conférence interministérielle CIM (CIM Emploi) consacrée aux métiers en pénurie»

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, le 14 décembre dernier, le ministre fédéral de l’Économie et du Travail ainsi que les ministres régionaux de l’Emploi se sont réunis en conférence interministérielle (CIM) dont l’ordre du jour portait sur les métiers en pénurie. Sauf erreur de ma part, vous y étiez également conviée en votre qualité de ministre de l’Enseignement supérieur et de l’Enseignement de la Promotion sociale. Les ministres se seraient notamment accordés sur la création d’une plateforme interfédérale regroupant l’ensemble des administrations compétentes pour l’emploi. Cette plateforme serait chargée de formuler des propositions au sujet des métiers en pénurie.

Pouvez-vous nous donner de plus amples informations sur les décisions qui ont été prises lors de cette CIM? Des objectifs ont-ils été fixés? Un cadre de travail a-t-il été établi? Un calendrier a-t-il été défini? Quelle place la Communauté française occupera-t-elle au sein de cette plateforme interfédérale? Le gouvernement a-t-il entamé une réflexion croisée en vue de contribuer aux propositions qui seront formulées par cette plateforme?

Pour ce qui concerne vos compétences, quel diagnostic posez-vous sur l’adéquation de nos formations avec les secteurs en pénurie? Quels constats, objectifs et éventuelles propositions avez-vous formulés lors de cette CIM? Des initiatives visant à renforcer l’attractivité des formations menant à des métiers en pénurie ont-elles déjà été lancées sous la présente législature? Sinon, le seront-elles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La Belgique affiche un taux d’emplois vacants de 4,2 %. C’est l’un des plus élevés de l’Union européenne. Notre pays s’est fixé comme objectif d’atteindre un taux d’emploi de 80 % à l’horizon 2030. Dans ce contexte, le ministre fédéral du

Travail a décidé d'organiser une CIM sur les métiers en pénurie afin de stimuler les propositions de pistes de sortie de crise.

Dans un premier temps, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'avait pas été invitée à participer à ces travaux, alors que l'enseignement de promotion sociale, pour ne citer que celui-là, joue un rôle fondamental dans la formation des travailleurs en reconversion et des demandeurs d'emploi wallon et bruxellois, dans une perspective d'insertion dans le marché du travail et en portant une attention particulière aux formations dans les secteurs dits porteurs d'emploi, notamment, par l'intermédiaire des collaborations sectorielles.

Lors de la première réunion de cette CIM à laquelle j'ai finalement participé, il a été décidé de créer une plateforme interfédérale et un groupe de travail d'accompagnement. La plateforme a reçu le mandat de favoriser la lutte contre les métiers en pénurie et le renforcement de la mobilité des travailleurs. Elle sera notamment chargée d'émettre des recommandations afin de favoriser la mobilité des travailleurs entre les Régions ou entre les bassins d'emploi d'une même Région et de lutter plus efficacement contre la pénurie dans de nombreux métiers. Elle sera composée des administrations suivantes: le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, l'Office national de l'emploi (ONEM), le *Vlaamse dienst voor arbeidsbemiddeling en beroepsopleiding* (VDAB), le FOREM, Actiris, l'*Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens* (ADG) et Bruxelles Formation. En fonction des sujets discutés, la plateforme pourra inviter d'autres partenaires, comme l'Office national de sécurité sociale (ONSS), le SPF Sécurité sociale, mais, surtout, la Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie, de la recherche scientifique, que j'ai mandatée à cet effet.

Le groupe de travail est chargé d'assurer le suivi politique des travaux de la plateforme interfédérale, d'analyser ses propositions et, le cas échéant, de les mettre en œuvre. Ce groupe est composé de représentants du ministre fédéral du Travail, des ministres flamand, wallon et bruxellois de l'Emploi et de la Formation professionnelle et du ministre de l'Emploi de la Communauté germanophone. J'ai expressément demandé que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit intégrée à ce premier cercle de réflexion, compte tenu de la nécessité de mieux articuler les contributions des secteurs de l'emploi et de la formation professionnelle avec celles de l'enseignement obligatoire – tout particulièrement de l'enseignement qualifiant – ainsi que celles de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale. Il est en effet souvent reproché – souvent à tort, mais parfois à raison – aux secteurs de l'enseignement d'être trop éloigné des préoccupations du marché de l'emploi ou d'être en inadéquation avec les besoins du marché du travail. Participer aux travaux stratégiques visant la réduction des pénuries de travailleurs nous permettrait de contribuer encore davantage à cette politique qui nous concerne tous. Il m'a été répondu que la Fédération Wallonie-Bruxelles y serait associée de façon ponctuelle.

Pour rappel, les travaux relatifs à l'adéquation des formations de l'enseignement de promotion sociale avec les secteurs en pénurie sont encadrés, d'une part, par l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi et, d'autre part, par des conventions sectorielles particulières qui ont pour objectif de déployer une offre de formation répondant aux besoins spécifiques des secteurs partenaires. Pour ma part, je continuerai à plaider pour un décloisonnement des approches au bénéfice des acteurs et surtout des citoyens.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour la transparence de votre réponse, même si je dois vous avouer qu'elle me sidère. Ce ne sont pas tant vos propos ou vos souhaits qui m'interpellent, mais bien ce qu'ils reflètent. Comme vous l'avez dit, et comme je l'ai souvent constaté, beaucoup de ministres de l'Emploi tiennent l'enseignement pour responsable de l'inadéquation des demandeurs d'emploi avec le marché du travail. Or, j'observe que les ministres de l'Emploi de tous les niveaux de pouvoir vous indiquent que la Communauté française ne sera invitée que ponctuellement à cette CIM, et qu'il a fallu que vous vous battiez pour en faire partie. Devons-nous donc conclure que les ministres de l'Emploi cherchent à tenir l'enseignement pour responsable de la non-pertinence ou de la non-efficacité de leurs mesures? Ou sont-ils tellement régionalistes qu'ils en oublient que l'enseignement est une compétence des Communautés? Je vous avoue que je suis vraiment sidérée par cette attitude. Sachez que vous pourrez compter sur moi et sur le cdH pour continuer à promouvoir la nécessaire et indispensable participation de la Communauté française à cette CIM.

1.2 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale»

Mme Alda Greoli (cdH). – Nous savons à quel point l'enseignement de promotion sociale permet aux adultes, jeunes et moins jeunes, de s'inscrire dans un parcours de formation tout au long de la vie. Dans l'esprit du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cet enseignement concourt à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle.

La crise sanitaire a des répercussions sur tous les pans de notre vie, et particulièrement dans l'enseignement, que ce soit sur le décrochage scolaire ou sur la santé mentale des apprenants ou des professeurs. Madame la Ministre, je souhaiterais donc faire le point avec vous sur l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale. Il me semble que c'est un outil indispensable pour analyser la situation des établissements de promotion sociale. Cette évaluation consiste notamment à examiner l'adéquation de l'offre d'enseignement aux réalités économiques.

Après des mois de crise sanitaire, les évaluations de l'enseignement de promotion sociale sont-elles toujours en cours dans les six différentes sous-régions? Des besoins nouveaux sont-ils apparus chez les opérateurs socio-économiques, administratifs ou culturels? Des adaptations sont-elles en cours?

Le plan d'action défini pour 2016-2022 par le Service d'inspection de l'enseignement de promotion sociale a-t-il dû être revu en raison de la crise sanitaire?

Comment ces évaluations intègrent-elles l'offre globale de formations dans chaque sous-région et les synergies éventuelles avec les autres formes d'enseignement, dans le respect des missions et des spécificités de chacun?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Tous les établissements de l'enseignement de promotion sociale sont soumis à au moins une forme d'évaluation externe: celle assurée par le Service d'inspection. En fonction des niveaux d'enseignement – secondaire ou supérieur –, et du caractère qualifiant ou non, d'autres évaluations obligatoires sont également menées.

Concernant l'enseignement supérieur de promotion sociale, en réponse à l'objectif de qualité du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités (décret «Bologne»), le décret a été révisé en 2008 et a ainsi créé l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES). L'AEQES procède tous les six ans à l'évaluation des programmes délivrant des grades académiques par des comités d'experts indépendants, qui sont majoritairement étrangers à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les évaluations concernent les quatre formes d'enseignement supérieur, à savoir les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts (ESA) et les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale. Les experts mandatés par l'AEQES rédigent pour chaque établissement un rapport sur le programme évalué et réalisent ensuite une analyse transversale. Le document est produit par les experts à l'issue de l'ensemble des visites d'évaluation pour un regroupement de programmes nommé «cluster».

Le document offre une mise en perspective argumentée des programmes évalués à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il intègre une analyse actualisée de l'offre de formations et de ses débouchés. En effet, lors de chaque visite, les experts rencontrent un panel de représentants du monde professionnel et des employeurs. Lorsque l'enseignement de promotion sociale est concerné pour un grade correspondant, il est toujours analysé en même temps que les hautes

écoles ou les universités du cluster. Ces analyses transversales sont publiées par l'AEQES et transmises au gouvernement.

À la moitié du cycle, une évaluation continue se déroule afin d'examiner l'état d'avancement des actions et le développement d'outils de pilotage mis en œuvre au profit du programme d'étude. L'évaluation inclut à nouveau une évaluation externe avec la visite d'experts, la publication d'un rapport et d'une nouvelle analyse transversale.

À ce jour, 45 analyses transversales ont été publiées sur le site internet de l'AEQES. À la suite des évaluations de l'AEQES, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) assure un suivi spécifique lorsque les établissements concernés estiment que les remarques et recommandations nécessitent une prise de décision collégiale, en créant le plus souvent un groupe de travail. Celui-ci analyse les recommandations en profondeur, afin d'émettre des propositions soumises à l'approbation du conseil d'administration, avant d'être transmises au gouvernement si nécessaire.

Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale dispose d'une procédure permettant d'enclencher systématiquement une réflexion collégiale de ses membres après la publication de chaque analyse transversale. En fonction des recommandations des experts, cette réflexion mène à une révision des programmes avec l'implication des parties prenantes concernées. Soulignons que, depuis le mois de mars 2020, les modalités d'évaluation de l'AEQES ont été adaptées aux conditions de la crise sanitaire.

Le plan d'action, défini par le Service d'inspection de l'enseignement de promotion sociale pour les années 2016-2022, a effectivement été revu afin de tenir compte de la crise sanitaire. Cette adaptation a notamment porté sur la nécessité d'évaluer la manière dont les établissements ont mis en œuvre leur plan d'accompagnement des étudiants. Dans ce cadre, une évaluation a été menée au cours de l'année scolaire 2020-2021 au sein de l'ensemble des établissements. Ceux qui se sont avérés être en difficulté font actuellement l'objet d'un accompagnement.

En outre, il convient de souligner que j'ai décidé de mener une évaluation plus large portant sur l'ensemble des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants au sein de l'enseignement de promotion sociale. Cette évaluation sera menée dès le mois de janvier 2022 par le Service d'inspection. Elle a pour objectif de discerner les dispositifs d'accompagnement et de soutien des étudiants les plus pertinents afin de les partager. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui engage le gouvernement à mettre en œuvre des priorités pour l'enseignement de promotion sociale. Parmi ces dernières, il est prévu de «développer le soutien et l'accompagnement des étudiants notamment en amplifiant les dispositifs d'enseignement personnalisé

via par exemple une augmentation substantielle du nombre de périodes consacrées à cet objectif».

Enfin, le dispositif de diagnostic croisé d'établissements d'enseignement de formation professionnelle et de validation des compétences est mis en place. Il s'agit d'une action du projet plus large de partenariat entre l'enseignement et la formation, soutenu par le Fonds social européen (FSE). Il consiste à analyser le processus d'évaluation et de certification des acquis d'apprentissage des métiers disposant de profils définis par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) dans des établissements d'enseignement secondaire obligatoire et de promotion sociale, de formation professionnelle et de validation des compétences.

Les partenaires du dispositif regroupent tous les acteurs de l'enseignement, y compris l'enseignement de promotion sociale, ainsi que ceux de la formation professionnelle – Bruxelles Formation, le FOREM, le Service formation des petites et moyennes entreprises (SFPME), l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) – et de la validation des compétences en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les rapports de diagnostic sont réalisés lors de la visite des «diagnostiqueurs». Ils sont destinés aux autorités des établissements concernés. Ces rapports, ainsi que les synthèses annuelles des résultats par profil de formation du SFMQ, publiés et communiqués tant aux autorités des établissements concernés qu'aux acteurs de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la validation des compétences – le Cadre francophone des certifications (CFC), le SFMQ, la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FeBISP), etc. – permettent précisément d'analyser le processus d'évaluation et de certification des acquis d'apprentissage des métiers disposant de profils définis par le SFMQ.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, votre réponse était exhaustive. C'est avec le plus grand intérêt que j'observerai la suite de ces évaluations. Nous pourrions nous en inspirer en conférence interministérielle (CIM) pour les emplois en pénurie.

1.3 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis-Bruxelles»

Mme Alda Greoli (cdH). – Annoncée en 2017 par les deux institutions, la fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis-Bruxelles n'a toujours pas été parachevée par les dispositions décrétales nécessaires, notamment en ce concerne le transfert d'habilitations.

Si la Déclaration de politique communautaire (DPC) n'y fait – comme par hasard – pas mention, vous avez à plusieurs reprises, Madame la Ministre, exprimé

votre soutien à cette fusion, affirmant que vous étiez systématiquement en faveur de la liberté d'association des institutions désireuses d'opérer un rapprochement. Vous avez d'ailleurs signé un arrêté exécutant le rapprochement des hôpitaux publics et de l'hôpital Erasme à Bruxelles. Je suppose que ce qui vaut pour les hôpitaux vaut pour les universités, et vous vous êtes engagée à œuvrer spécifiquement en faveur de ce rapprochement. Rappelons également que lors de la législature précédente, le groupe MR a déposé une proposition de décret en ce sens, comme le cdH l'a fait récemment. Notre groupe mettra prochainement cette proposition de décret à l'ordre du jour, ce qui pourrait vous aider à finaliser ce dossier.

Le 16 décembre dernier, le gouvernement s'est penché sur un projet de décret dont les dispositions ad hoc viendraient compléter un processus de fusion déjà largement engagé. Si les notifications de cette séance n'avaient pas encore été transmises au Parlement lors du dépôt de ma question, nous avons entretemps appris par voie de presse que le gouvernement n'est pas parvenu à un accord. Les recteurs de l'UCLouvain et de l'Université Saint-Louis-Bruxelles ont d'ailleurs exprimé publiquement leur incompréhension à cet égard.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser la teneur de la délibération du gouvernement? Ce point a-t-il été reporté à une échéance déterminée? Le gouvernement vous a-t-il chargée d'organiser d'éventuelles concertations? Vous a-t-il assigné des devoirs complémentaires? Quels sont les points d'achoppement?

Puisque la liberté d'association nous apparaît absolue dans ce cadre et étant donné que vous vous êtes engagée à aller au bout du processus, avez-vous proposé des pistes susceptibles de mener à un accord de majorité? Dans l'affirmative, lesquelles? Affichez-vous toujours le même optimisme quant à la concrétisation de cette fusion au cours de la présente législature?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le texte relatif à la fusion des deux universités a été examiné par le gouvernement le 16 décembre dernier. Il a bel et bien fait l'objet d'un report, le gouvernement ayant estimé utile de poursuivre son examen, notamment en raison des circonstances qui ont changé depuis la fin de la législature précédente. En effet, la version initiale du texte prévoyait de coupler la fusion de l'UCLouvain et de l'Université Saint-Louis-Bruxelles avec le projet d'intégration de l'Institut des hautes études de communications sociales (IHECS) au sein de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Ce dernier projet a entretemps été abandonné par les acteurs concernés.

Le gouvernement a par ailleurs décidé d'élargir sa réflexion sur cette fusion à la question du financement de l'enseignement universitaire. Dans le contexte budgétaire actuel, il est en effet important de veiller à la meilleure utilisation pos-

sible des deniers publics. Il importe ainsi de travailler à réduire la concurrence entre les établissements, à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à garantir la qualité des formations dispensées. Je souhaite voir ces dossiers se concrétiser aussi rapidement que possible d'ici à la fin de la législature.

Mme Alda Greoli (cdH). – Si j'entends bien, le report de la fusion est dû à des circonstances nouvelles. Compte tenu de la liberté d'association, je ne verrais aucun inconvénient à ce que l'IHECS et l'ULB fusionnent s'ils le souhaitent. Ils sont libres de le faire, et je ne vois pas en quoi la liberté des uns est de nature à contrecarrer celle des autres. En d'autres termes, je ne vois pas en quoi l'abandon de la fusion entre l'IHECS et l'ULB constituerait une circonstance nouvelle. Cela nous permet seulement d'affirmer que des poids étaient en balance.

Par ailleurs, en quoi la fusion de deux universités met-elle en danger le financement des universités en général? Je connais bien le dossier et nous parlons d'une simple fusion qui n'a aucune conséquence sur le plan des deniers publics! Cette dernière pourrait même être de nature à réduire les dépenses. En outre, la fusion de deux universités entraînerait de facto une réduction de la concurrence entre ces deux institutions. Enfin, je ne vois pas en quoi la collaboration accrue entre facultés pourrait être de nature à en réduire la qualité de l'enseignement. Aucun des arguments que vous avez avancés ne me semble crédible, Madame la Ministre. Force est de constater que le gouvernement n'est pas parvenu à un accord. J'en déduis que certains de vos partenaires veulent voir dans ce dossier une opportunité de marchander plutôt que d'améliorer la qualité de l'enseignement.

1.4 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Études de médecine et octroi des numéros INAMI (Institut national d'assurance-maladie invalidité)»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – La problématique des numéros INAMI (Institut national d'assurance-maladie invalidité) a déjà fait couler beaucoup d'encre. Chaque année, elle refait la une de l'actualité, avec des étudiants qui se retrouvent systématiquement pris en otage par des considérations souvent politiques et idéologiques.

Toutefois, les étudiants ne sont pas les seuls à être pris en otage; finalement, c'est l'ensemble des Belges – les Bruxellois et les Wallons en particulier – qui, en plus de devoir faire face aujourd'hui aux nouvelles vagues de l'épidémie de coronavirus, sont confrontés à une pénurie de médecins sans précédent, et ce, alors que le personnel médical fait déjà cruellement défaut. Malgré ce contexte, le ministre fédéral de la Santé exige aujourd'hui que la Fédération Wallonie-Bruxelles organise un concours limitant encore l'accès aux études de médecine, afin, selon lui, de garantir la revalorisation du quota de numéros INAMI francophone de 505 à 550 en 2027, sans autre contrepartie.

Madame la Ministre, en décembre dernier, vous indiquiez à l'une de mes collègues que vous n'aviez pas reçu de mandat de la part du gouvernement afin de négocier avec le pouvoir fédéral à ce sujet. La question n'est pourtant pas de savoir si une négociation sera nécessaire, mais bien de savoir sur quelles bases cette négociation doit être menée. Il semble évident que nous ne pouvons pas entamer une négociation en acceptant l'instauration d'un concours, sans la moindre garantie pour les étudiants, si ce n'est 50 numéros INAMI supplémentaires en 2027. Cela serait à la fois dramatique pour nos étudiants et pour nos soins de santé. C'est d'ailleurs ce qu'ont dénoncé ces dernières semaines de nombreux acteurs, comme la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), les syndicats et les étudiants en médecine eux-mêmes. C'est aussi en ce sens que s'est exprimée l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) en décembre, en rejetant le principe d'une sélection plus stricte à l'examen d'entrée en médecine.

Je suis convaincu qu'il faut exiger d'autres bases de discussion que celle consistant à organiser un concours. Je pense notamment à la mise en œuvre de l'accord de gouvernement fédéral, qui prévoit une évaluation des besoins objectifs, en concertation avec les entités fédérées. Pour cela, l'organe interfédéral annoncé doit être mis sur pied rapidement, afin de formuler des avis à l'attention des ministres fédéraux et des entités fédérées compétents. Sans cet organe, il sera impossible de prendre sérieusement des décisions dont les effets sont considérables. Les Régions ont également un rôle majeur à jouer dans l'identification des pénuries et des besoins des populations en matière d'offre de soins. Voici quelques mois d'ailleurs, la ministre wallonne de la Santé, Christie Morreale, indiquait que l'instauration d'un tel concours était contraire à ce qu'il fallait faire.

Par ailleurs, je dois rappeler tous les efforts de responsabilisation déjà entrepris par la Fédération Wallonie-Bruxelles: l'examen d'entrée déjà organisé, le lissage négatif déjà appliqué et l'instauration récente de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous devons évidemment laisser le temps à ces outils de porter leurs fruits.

Madame la Ministre, j'ai entendu hier que le gouvernement vous avait mandatée pour entamer des négociations sur d'autres bases, ce qui me réjouit. Quelles sont ces bases? Quel est désormais le message que vous adressez au gouvernement fédéral? Avez-vous mené des concertations avec les autres entités fédérées concernées? Exigez-vous la mise sur pied rapide de l'organe interfédéral annoncé dans l'accord de gouvernement fédéral? Souscrivez-vous également à la nécessité que cet organe remette ses analyses afin d'aboutir sur une décision fondée?

En pleine crise sanitaire, qu'en est-il de la possibilité de sortir des quotas la médecine générale et les spécialités en pénurie, comme l'autorité fédérale l'avait

déjà fait en 2020 pour les spécialités en pénurie? Que faites-vous pour défendre à la fois nos étudiants, actuels et futurs, avec toutes les garanties nécessaires, mais aussi la santé publique en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai largement abordé le problème des quotas INAMI dans ma réponse adressée à Mme Kapompolé lors de la réunion de commission du 14 décembre dernier. Toutefois, je tiens à signaler qu'en raison des arrêtés d'application fédéraux, et d'après les informations communiquées par les différentes facultés de médecine, les étudiants qui seront diplômés en 2022 et 2023 ne devraient pas rencontrer de difficultés pour obtenir un numéro INAMI. Le problème se poserait à partir de la cohorte des diplômés de 2024, pour laquelle nous devons trouver une solution.

Par ailleurs, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'adresser un courrier au ministre fédéral Vandembroucke le 23 décembre dernier. Dans ce courrier, le gouvernement indique regretter que, complémentairement aux décisions fédérales du mois de juillet, les orientations prises par le gouvernement fédéral trouvent une nouvelle concrétisation dans un projet de loi portant diverses dispositions urgentes en matière de santé, voté par la commission de la Santé le 8 décembre dernier et débattu en ce moment à la Chambre des représentants.

En vue d'assurer la concertation souhaitée, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait part de son souhait de discuter de ce dossier sur la base de plusieurs principes. Premièrement, la population de notre Communauté doit disposer de praticiens de la santé en nombre suffisant pour répondre à ses besoins. Ces besoins doivent être objectivés sur la base des analyses de la Commission de planification de l'offre médicale interfédérale. Le contexte de crise sanitaire illustre davantage cette nécessité. À cet égard, je rappelle la mise sur pied, à mon initiative, de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Deuxièmement, les anciens étudiants et les étudiants actuels et futurs inscrits en médecine et en dentisterie dans les universités de la Fédération doivent avoir l'assurance qu'après des études réussies, ils auront accès à l'exercice de la profession.

Troisièmement, les spécificités de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent être prises en considération, notamment le nombre d'étudiants non-résidents accueillis par ses universités, ainsi que la situation des étudiants belges francophones qui se forment dans un autre État membre de l'Union européenne.

Une telle concertation doit être menée dans le respect de la loyauté fédérale et de l'autonomie dans l'exercice des compétences. Elle ne préjuge en rien des choix que la Fédération Wallonie-Bruxelles posera, le cas échéant, quant aux conditions d'accès aux études de médecine ou de dentisterie au terme du processus de négociation. Sur cette base et sans préjuger des balises qui pourraient faire l'objet d'un accord du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce courrier invite le ministre Vandembroucke à entamer une première discussion. Nous sommes dans l'attente de sa réaction; je n'ai donc pas encore eu de contact avec lui à ce sujet.

En revanche, je m'entretiens régulièrement avec les doyens de nos facultés de médecine. Ils sont, comme moi, préoccupés par la situation. Les futurs diplômés qui poursuivent actuellement leur cursus risquent en effet de ne pas avoir accès à la profession à l'issue d'études longues et difficiles. La semaine dernière, j'ai aussi rencontré le président de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur Casimir, pour discuter des travaux de ladite commission et de l'importance de les lier à l'objectivation des besoins et à la détermination des sous-quotas en Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai cru comprendre, Monsieur le Député, que nous partageons les mêmes préoccupations et objectifs; je vous invite à en faire part aux membres de votre formation politique actifs au niveau fédéral.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je salue la volonté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de discuter avec le gouvernement fédéral dans le cadre de ce dossier. Toutefois, ces discussions ne doivent pas être menées sous la menace. Or, la position du ministre fédéral de la Santé est problématique. Nous subissons à la fois la plus grave pénurie de praticiens et la plus grave pandémie de l'histoire; dans une telle situation, demander d'imposer une nouvelle limitation à l'accès aux études de médecine est un réel problème. De nombreux acteurs l'ont rappelé.

Ce scénario serait catastrophique pour les étudiants et pour la santé publique. Je félicite donc notre gouvernement de ne pas rentrer dans ce jeu de chantage, tout en acceptant de discuter sur d'autres bases. C'est la bonne démarche à suivre, parce qu'il faut absolument garantir à tous les étudiants d'obtenir un numéro INAMI, et aussi parce qu'il ne faut pas aggraver la pénurie, ni maintenant ni plus tard. L'une des exigences essentielles pour ce faire est la création de cet organe interfédéral qui objectivera les besoins. Ensuite, sur la base de ces besoins, nous pourrions prendre les mesures nécessaires. On ne peut pas agir dans l'ordre inverse. Il faudra également tenir compte des spécificités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment le cas des étudiants non-résidents. Je vous encourage, Madame la Ministre, à continuer dans cette direction.

1.5 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Personnes de contact “Genre” dans les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.6 Question de M. Martin Casier, intitulée «Lutte contre le harcèlement dans les écoles supérieures des arts»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, vous n’êtes pas sans savoir les situations de harcèlement complexes et parfois tragiques que vivent certains étudiants et certaines équipes pédagogiques et administratives des hautes écoles et des écoles supérieures des arts (ESA) en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les moyens mis à disposition pour lutter contre ce phénomène sont plus limités que dans les universités. La tension est pourtant forte et certaines personnes auraient clairement besoin d’être aidées.

Pour faire face à ce problème, de nombreuses démarches ont été entreprises: la circulaire envoyée à la rentrée; l’appel à projets dans les ESA; la résolution visant à prévenir et lutter contre le harcèlement des étudiantes et des étudiants dans les établissements d’enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles; le budget que vous avez décidé de consacrer à une étude scientifique sur le harcèlement dans nos établissements; les moyens renforcés pour la recherche dans les hautes écoles et les ESA, en ce compris des projets de recherche qui aborderont le genre dans ses diverses composantes.

Toutefois, il faut encore avancer sur un point: le renforcement de la présence de personnes de contact «Genre» contribuant au bon déroulement de la vie académique de chaque établissement. Si ces personnes ont leurs quartiers dans toutes les universités, ce n’est pas encore le cas dans les hautes écoles et les ESA. Or, elles jouent un rôle central dans le développement d’une politique de genre inclusive et transversale, depuis les autorités d’un établissement jusqu’à sa population étudiante.

De nombreuses directions se sentent souvent démunies face à cette problématique et il est important de pallier le manque de formation. Cette tâche pourrait revenir aux personnes de contact «Genre». Leur rôle est notamment d’aider les étudiants à reprendre confiance dans le processus institutionnel. L’école étant un lieu de vie, chacun doit pouvoir s’y épanouir dans des conditions propices à l’étude et au travail.

Madame la Ministre, l’engagement de personnes de contact «Genre» pour les dix-neuf hautes écoles et les seize ESA de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-il bien prévu? Quel budget y consacrez-vous en 2022? Quels délais souhaitez-vous tenir afin de veiller à ce que chaque haute école et chaque ESA dispose d’une personne de contact «Genre», à l’instar de nos universités?

M. Martin Casier (PS). – Le nombre de faits de harcèlement rapportés a considérablement augmenté. Si la libération de la parole est un point positif, l’ampleur de ce phénomène est toutefois très inquiétante.

Le Parlement a effectivement adopté une résolution dans ce domaine. Quant au gouvernement, à la fin de l’année 2021, il a adopté un arrêté de subvention concernant l’appel à projets visé dans cette résolution. Madame la Ministre, pourriez-vous nous présenter les dossiers retenus? Lors de l’examen budgétaire, vous avez annoncé l’organisation d’une étude sur le harcèlement. Pourriez-vous nous en dire plus?

Toujours à la même période, le Comité femmes et sciences (CF&S) a organisé un colloque sur les violences faites aux femmes. Lors de ce colloque, un rapport interuniversitaire a été présenté. Rédigé par les personnes de contact «Genre», ce rapport reprend notamment les bonnes pratiques mises en place au sein des universités. En avez-vous pris connaissance? Ces bonnes pratiques seront-elles proposées aux hautes écoles ou aux ESA? Enfin, pourriez-vous nous dire où en est la mise en place de personne contact «Genre» au sein des ESA et des hautes écoles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L’appel à projets contre le harcèlement vise à répondre aux interpellations de plusieurs ESA, en développant des initiatives pour lutter contre le harcèlement, le harcèlement sexuel et les comportements sexistes au sein de ces établissements. Dans cette visée éducative, il s’agit de sensibiliser les acteurs à travers l’organisation de formations et de groupes de parole, en collaborant avec des ASBL qui ont pour objet la sensibilisation aux problèmes de harcèlement et de sexisme.

L’appel à projets a été communiqué le 9 juillet 2021 par courriel et par courrier aux directions des ESA. Il a également été relayé par le biais du site www.enseignement.be et de la lettre d’information de la Direction générale de l’égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L’appel à projets a été clôturé le 1^{er} octobre 2021 à minuit. Au total, sept projets recevables ont été introduits. Le montant global de soutien financier demandé par l’ensemble des projets s’élève à 34 450 euros, le montant demandé par projet ne pouvant dépasser 5 000 euros.

La Direction générale de l’enseignement supérieur, de l’enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique ainsi que la Direction générale de l’égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont analysé chaque projet sur la base d’une grille qui reprend les critères d’évaluation tels que mentionnés dans l’appel à projets. Le 29 octobre 2021, le jury s’est réuni afin de compléter la grille d’évaluation et de procéder au classement des pro-

jets. Le 22 décembre, le gouvernement a validé la sélection opérée. Les sept projets introduits pourront donc être concrétisés.

Le projet «DEBACT», proposé par l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, rassemble tous les acteurs de cet établissement lors de trois journées de débats et d'actions organisées autour de la question du harcèlement et des discriminations de genre et sexistes. Ces journées nourriront trois projets transversaux qui se déploieront durant l'année académique: un projet de charte, un projet de développement des cellules de soutien et un projet artistique. Ce dernier donnera lieu à une édition papier et numérique, diffusée lors de l'assemblée plénière de fin d'année et lors de la prochaine rentrée académique.

Quant au projet «Sexisme et discriminations, et si on en parlait?» de l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS), il concrétise la mise en œuvre d'un cycle d'événements tels que des formations, des conférences et des rencontres visant à former et à sensibiliser les publics concernés. Le projet du Conservatoire royal de Bruxelles (CRB) intitulé «*Engagement Transparency CRB*» propose de déconstruire les schémas de violences et d'inégalités présents dans le cadre pédagogique des ESA. Il repose sur une série de réflexions nouvelles relatives aux genres et à la lutte contre le harcèlement et la discrimination et comportera des séminaires et présentera différentes méthodes. Le projet de l'École de recherche graphique (ERG) vise à former des enseignants et des membres de l'équipe administrative à la médiation de groupes de parole, afin de permettre l'émergence d'un espace d'écoute et d'échanges. Le projet de l'École supérieure des arts du cirque (ESAC) propose des séances de formation autour de la charte sur les comportements abusifs. Un autre projet émane de l'Institut des arts de diffusion (IAD). Il prévoit l'accompagnement, par l'ASBL Crible, d'un processus mené à l'IAD pour lutter contre le harcèlement et les discriminations. Enfin, le projet émanant de l'ESA LE 75 vise la création d'un pôle ressource sur les questions de harcèlement et d'égalité des genres.

En ce qui concerne la question relative à la réalité du harcèlement, un budget a été dégagé en vue de mener une étude globale sur les faits de harcèlement dans l'enseignement supérieur. Elle nous permettra d'identifier les circonstances dans lesquelles se déroulent les situations de harcèlement, ainsi que les différentes formes d'abus et le profil des personnes qui sont plus régulièrement ciblées. À cet effet, un marché public sera lancé dans le courant du premier trimestre de 2022.

J'ai effectivement eu connaissance du rapport interuniversitaire réalisé par les personnes de contact «Genre» et portant sur l'année 2018-2019. Il a été présenté lors de l'événement du CF&S du 23 novembre dernier, et m'a été transmis il y a plusieurs mois. C'est d'ailleurs à la suite d'une suggestion de ma représentante au sein de ce comité que la présentation du rapport a été effectuée lors de la

conférence que vous avez citée, Monsieur Casier, afin d'en assurer une communication plus large.

Sur la question des personnes de contact «Genre» pour les hautes écoles et les ESA, des discussions auront lieu durant le premier trimestre de 2022 entre la commission «Genre» de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et mon équipe, afin d'examiner les pistes envisageables.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je suis heureux d'entendre que des projets sont lancés dans toutes les ESA. La lutte contre le harcèlement dans l'enseignement supérieur est un travail de longue haleine, en particulier dans ces établissements. Avoir des moyens supplémentaires est donc une bonne chose, en particulier au sein de l'enseignement supérieur artistique, qui a un public et des conditions spécifiques.

De manière générale, chaque étudiant doit pouvoir compter sur un accompagnement en cas de harcèlement. J'insiste donc sur la nécessité d'instaurer des structures pérennes et d'avoir des personnes contact «Genre» dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Il est essentiel d'offrir à l'ensemble des établissements les moyens nécessaires pour lutter contre le harcèlement et je vous remercie d'y veiller, Madame la Ministre.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, vos réponses traduisent la prise en main par le gouvernement de cette problématique et le travail mené dans les institutions pour porter des projets, les mettre en place et les faire subventionner. Cela traduit la prise de conscience des difficultés rencontrées dans les établissements.

Nous veillerons évidemment au suivi des différents éléments que vous avez mentionnés. Nous savons que le travail n'est pas simple, notamment en raison des défis financiers. Toutefois, nous avons la responsabilité de créer des espaces où chacun se sent respecté pour ce qu'il est, pour ses orientations, pour son genre, pour sa place, et ne doit pas se sentir en insécurité à ce sujet.

1.7 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Extension des tests d'orientation dans l'enseignement supérieur flamand»

Mme Alda Greoli (cdH). – À la mi-décembre, le ministre flamand de l'Enseignement supérieur a annoncé l'extension d'un test d'orientation obligatoire à quatre nouvelles formations. Dès la rentrée 2022, les sciences pharmaceutiques, les mathématiques, la bio-ingénierie et la physique s'ajouteront aux huit cursus dont l'accès est déjà conditionné à la participation à ce test non contraignant. Le ministre Weyts a indiqué que la prochaine étape serait de rendre obligatoire un parcours de remédiation lorsque des lacunes sont identifiées par rapport aux acquis attendus à l'entrée des études supérieures.

En Communauté française, un dispositif de ce type existait dans les cursus de sciences médicales et dentaires, ainsi qu'en sciences vétérinaires. Quelques établissements organisent par ailleurs des tests d'évaluation des acquis de base sous d'autres formes, telles que les «*Passeports pour le bac*» de l'Université de Namur (UNamur) et de l'Université Saint-Louis-Bruxelles.

Madame la Ministre, à l'occasion des débats budgétaires, vous avez annoncé que votre prochain chantier prioritaire serait l'orientation des étudiants. Les tests d'orientation tels qu'ils existent en Flandre font-ils partie des outils qui seront mobilisés dans ce cadre? L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a-t-elle déjà envisagé la mise sur pied de projets pilotes dans des formations identifiées comme pertinentes, et ce, afin d'évaluer le bénéfice d'un test obligatoire non contraignant dans la lutte contre l'échec en première année? Des contacts ont-ils été pris avec les acteurs de l'enseignement supérieur néerlandophone afin de nourrir ces réflexions de leurs expériences? De tels projets pilotes pourraient-ils être lancés d'ici la fin de législature?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme en Flandre, plusieurs tests de prérequis existent déjà dans les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense notamment aux «*Passeports pour le bac*». Ces tests constituent des initiatives positives avant tout conçues comme des outils d'aide à la réussite. Ils permettent de remédier aux lacunes des étudiants lorsqu'ils sont déjà inscrits au sein d'un cursus. Les tests proposés en Flandre visent des filières spécifiques et sont donc propres à certains types de cursus et d'enseignements.

Il convient de distinguer ces initiatives de l'orientation avant l'entame des études supérieures, laquelle me paraît devoir être envisagée d'un point de vue global et pas uniquement selon un champ disciplinaire. En effet, le choix d'une orientation à la sortie de l'enseignement secondaire équivaut souvent à un «saut dans le vide». Celui-ci va cependant baliser la suite de la vie de l'étudiant. Il n'existe évidemment pas qu'un seul bon choix. Pourtant, il arrive souvent que les étudiants aient peu d'idées de leurs attentes vis-à-vis d'un programme et de ses prérequis lorsqu'ils s'inscrivent dans une filière d'études.

Dans cette perspective, je souhaite voir se développer, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un outil d'orientation neutre et utilisable sur une base volontaire par tous les étudiants avant leur choix d'études. Je suis persuadée que l'orientation est multifactorielle et qu'elle doit tenir compte des aspects tant motivationnel que vocationnel et disciplinaire. En ce sens, le dispositif flamand «*Columbus*» est particulièrement intéressant et peut constituer une source d'inspiration. Mon équipe a d'ailleurs déjà eu l'occasion de rencontrer les porteurs du projet. Il convient en effet de proposer au futur étudiant des outils avant qu'il ne formule

son choix d'études. À ce propos, l'évaluation du test d'orientation du secteur de la santé (TOSS) par le groupe de travail de l'ARES pointait la relative inefficacité d'un test d'orientation arrivant si tard dans le processus de transition vers l'enseignement supérieur.

Une piste serait donc de travailler à l'élaboration d'un outil d'orientation utilisable dès l'enseignement secondaire afin de laisser au jeune le temps de mûrir son choix d'orientation, d'identifier ses lacunes et d'y remédier à temps. Je souhaite ainsi renforcer l'accompagnement à l'orientation de l'étudiant dans l'enseignement supérieur pour lui faciliter la transition entre les niveaux secondaire et supérieur. C'est pourquoi j'ai obtenu un budget de 1,371 million d'euros afin de travailler sur l'orientation avant l'entame des études supérieures. Des contacts ont été pris avec ma collègue Caroline Désir pour œuvrer ensemble sur cette thématique, grâce notamment à une collaboration sur le chantier n° 4 du Pacte pour un enseignement d'excellence. Par ailleurs, l'article 53 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») confie aux pôles académiques des missions d'orientation.

Relativement à ces missions, les pôles ont développé, depuis 2015, une offre de services destinée aux enseignants du cycle d'études secondaires. Cette offre est variée et déclinée par chacun des pôles, qui sont autonomes à cet égard. Les pôles offrent notamment aux établissements qui en font la demande des séances d'information sur les filières, les prérequis et les débouchés professionnels, ainsi que des ateliers d'orientation et d'éducation à la prise d'information et au choix. Ces ateliers peuvent être organisés dans le cadre des heures de cours dédiés à l'orientation en appui des centres PMS ou lors de soirées d'information en dehors du cursus des élèves. Ces séances sont conçues au sein du pôle par des représentants de tous les types d'enseignement.

Des *workshops* destinés aux enseignants de l'enseignement secondaire sont également proposés pour sensibiliser ces derniers à la transition vers l'enseignement supérieur, au travail sur les prérequis, à l'orientation, aux stéréotypes, à la réflexivité, etc. En dehors des écoles, les pôles proposent des ateliers de connaissance de soi, des bilans d'orientation et des cours préparatoires pour les futurs étudiants de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur reçoivent également des écoles par groupes de classe afin de découvrir la recherche, certains métiers ou en vue de s'initier aux sciences. Le nombre d'établissements bénéficiant de cette offre augmente d'année en année. À titre d'exemple, le Pôle académique de Louvain touche, grâce à son centre d'information et d'orientation, environ 140 établissements. Celui de Liège-Luxembourg en touche 40 et est en progression continue. Dans le même temps, l'ARES travaille à la constitution d'un groupe de travail en vue de traiter ces questions. Celui-ci devrait activement entamer ses travaux en 2022.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, fondamentalement, vous faites une distinction entre, d’une part, les tests réalisés à l’entame d’un cursus pour aider à la remédiation, et, d’autre part, la réflexion plus globale et transversale que vous souhaitez mener sur la problématique de l’orientation. J’attire votre attention sur le fait que la ministre Désir travaille sur une réforme des centres PMS. Or, historiquement, ce sont ces centres qui accompagnent les élèves dans leur orientation. Il serait donc cohérent que ce projet de réforme intègre votre réflexion sur l’orientation.

De la même manière, il ne faudrait pas que cet intéressant outil d’orientation conduise à une forme d’évaluation parallèle des élèves: ceux-ci pourraient légitimement se demander pourquoi ils ont raté leur année dans l’enseignement secondaire, alors que cet outil leur indique qu’ils disposent de tous les acquis nécessaires pour poursuivre leur cursus. En vous impliquant dans le chantier n° 4 du Pacte pour un enseignement d’excellence, vous allez dans la bonne direction. Il s’agit en définitive d’articuler les évolutions du métier des centres PMS, les évolutions des évaluations des élèves de l’enseignement secondaire – et en particulier de la dernière année –, la mise en place du chantier n° 4 et votre réflexion sur l’orientation.

1.8 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Simplification des procédures d’équivalences de diplôme en Fédération Wallonie-Bruxelles (suivi)»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous interroge une nouvelle fois sur les équivalences de diplômes relevant de l’enseignement supérieur, sujet qui me tient particulièrement à cœur. En novembre dernier, vous m’indiquiez que des améliorations du système étaient en cours. Vous annonciez notamment le lancement, en ce début d’année 2022, d’un nouveau site internet avec une application informatique afin de faciliter les démarches en ligne concernant les équivalences des diplômes de l’enseignement supérieur. Vous aviez également indiqué que la provision de documents certifiés conformes ne serait plus exigée.

Pouvez-vous nous faire le point sur l’état d’avancement de ce projet? A-t-il abouti ou est-il sur le point d’aboutir? En ce qui concerne la provision des documents, confirmez-vous que les copies simples des documents suffiront?

Quelles seront les prochaines étapes du processus de simplification et d’amélioration du système des équivalences? Quel en sera le calendrier? Une évaluation du dispositif a-t-elle été prévue?

Les délais et les coûts font aussi l’objet de critiques de la part des usagers et des acteurs de terrain. Ils expliquent que les procédures peuvent durer entre quatre et six mois. Confirmez-vous ces délais? Prévoyez-vous, dans le processus de simplification, de travailler à la réduction des délais et des coûts qui constituent

de véritables obstacles pour les usagers? Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour y parvenir?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le traitement des demandes d'équivalence de diplômes étrangers de l'enseignement supérieur connaîtra bientôt de grands changements. La nouvelle application informatique est actuellement en phase-test afin d'identifier les problèmes rencontrés et de les corriger. Elle s'accompagne d'un nouveau site internet qui a été repensé pour permettre aux usagers de mieux appréhender l'information sur la reconnaissance des diplômes. Le lancement du site est prévu pour l'année 2022; l'application pour le grand public sera, quant à elle, déployée dans la foulée.

Cette nouvelle façon de fonctionner devrait faciliter la vie des usagers, ainsi que celle des agents chargés du traitement des équivalences. Elle répond également aux obligations européennes qui nous sont imposées en termes de dématérialisation d'un certain nombre de démarches, dans un contexte général de transmission et de transformation numériques de l'administration et de simplification administrative.

À l'instar de n'importe quel outil informatique, un rodage sera nécessaire pour dresser un état des lieux pertinent de la situation et apporter d'éventuelles modifications. Des bilans seront régulièrement tirés par l'administration sur la base des retours des agents concernés et des expériences usagers pour que l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) apporte les améliorations nécessaires.

De manière concrète, la provision de documents par voie électronique rendra caduc le système des copies conformes. Ces dernières étaient auparavant réclamées pour que les usagers ne doivent pas fournir leurs documents originaux tout en rendant l'administration confiante vis-à-vis de l'authenticité des documents soumis. Néanmoins, les copies conformes ne remplissent pas cet objectif de lutte contre les tentatives de fraude de toutes natures.

Concernant les délais de traitement, il me paraît utile de contextualiser un certain nombre d'éléments pour éviter toute conclusion hâtive. Les délais légaux actuellement prévus par la réglementation sont dûment alignés sur les prescrits de la Convention du 11 avril 1997 sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de Lisbonne). Par conséquent, la fréquence des réunions des organes d'avis examinant les demandes d'équivalence à un grade spécifique est alignée sur ces délais. D'un point de vue pratique, les organes sont convoqués en fonction du nombre de demandes mises à l'ordre du jour des sections de la commission d'équivalence, par ailleurs organisées par domaine d'étude. En d'autres termes, à l'exception

de certaines sections très sollicitées, l'administration ne réunit pas lesdits organes d'avis tous les mois. La raison est simple: les différentes sections de la commission d'équivalence sont composées d'experts académiques issus de nos établissements d'enseignement supérieur et désignés par leurs doyens. Ceux-ci réalisent leur travail en dehors de leurs missions ordinaires, ce qui leur occasionne un surcroît de travail pour prendre connaissance des dossiers à examiner et leur demande également d'être disponible pour se réunir de manière collégiale.

Augmenter la fréquence de ces réunions aurait pour conséquence de compliquer, dans les faits, le rassemblement des membres requis pour statuer sur les demandes, sans parler de l'usure de ces derniers vis-à-vis de ce travail réalisé en plus de leur fonction. Il est cependant rare qu'un dossier prenne autant de temps, car les dossiers entrent à flot continu. Pour les équivalences à un grade spécifique, l'examen est lié à une session de la commission d'équivalence compétente. Si un usager introduit son dossier immédiatement à la suite de la dernière réunion, cela peut lui donner l'impression d'un long délai d'attente, ce qui ne correspond pas à la majorité des cas.

Pour le troisième trimestre de 2021, le délai moyen du traitement des dossiers devant être examinés par l'organe d'avis a été de 76 jours. Pour les équivalences de niveau d'études, de plus en plus populaires, le délai moyen de traitement par l'administration s'avère nettement plus court: pour le troisième trimestre de 2021, il est de 14 jours. Ces délais me semblent plutôt raisonnables.

Enfin, à propos des frais de procédure, sur la base des données pour l'année 2020 et l'ensemble des décisions prises, 75 % des frais étaient liés à des demandes d'équivalence de niveau. Parmi ces demandes, 93 représentent des frais de procédure d'un montant de 65 euros. Ce montant ne semble pas rédhibitoire, d'autant plus que les frais de certification conforme et d'envoi postal par recommandé ne s'y ajouteront plus lorsque l'application informatique sera accessible au public. Les frais de procédure pour une demande d'équivalence devant être examinée par l'organe d'avis représentent 200 euros, ou 150 euros pour les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement. Ces frais sont communs aux demandeurs d'équivalence de diplômes de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire; leur éventuelle modification ne peut s'envisager de manière unilatérale.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces différents éléments de réponse. Le site internet donnera la possibilité d'introduire une demande plus facilement, ce qui devrait sans doute accélérer le processus. Jusqu'à présent, les demandeurs devaient envoyer leur demande par courrier recommandé, ce qui allongeait les délais. Vous avez parlé d'une phase test, mais nous ignorons encore quand les usagers pourront réellement utiliser l'application informatique.

Vous nous avez expliqué le processus et la manière dont les dossiers seront examinés. Ainsi, les personnes qui étudient les dossiers le font en dehors de leurs heures de travail. Je vous invite à poursuivre la réflexion sur les moyens de rendre ce système plus performant. Vous avez indiqué que le délai moyen était de 76 jours; certes, cela ne paraît pas très long, mais si la demande parvient à la commission juste après qu'elle se soit réunie, le délai s'allonge. Il convient donc de diminuer encore les délais.

Concernant les frais d'envoi et la provision des documents, le système en ligne, s'il est performant, permettra de réduire ces frais. La réflexion doit également être poursuivie sur ce point. Selon les ressources de chacun, les frais sont plus ou moins lourds à supporter pour les demandeurs.

1.9 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Soutien aux récupérathèques»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, lors de la séance plénière du 1^{er} décembre dernier, je vous avais interrogée sur les récupérathèques. Muni d'une baguette, d'une latte et d'un morceau de ficelle, je souhaitais attirer votre attention sur un projet peu connu, mais intéressant, car il nous permet de comprendre et d'analyser les moyens d'instaurer des réflexes relevant de l'économie circulaire.

Pour rappel, les récupérathèques sont des espaces collaboratifs autogérés, dédiés à l'échange de matériaux de réemploi au sein d'une communauté d'étudiants qui peut être élargie à des créateurs ou à des habitants du quartier. Elles ciblent la promotion et l'action de manière à inscrire l'économie circulaire dans un campus ou un quartier. Il s'agit de redonner vie à des matériaux et à des objets de création, comme des éléments de construction de maquettes, ou du matériel scolaire, comme des classeurs. Les étudiants en sont les premiers bénéficiaires, ces lieux permettant de lutter contre la précarité en donnant accès à du matériel pratiquement gratuit, parfois avec des systèmes de monnaies alternatives. Les récupérathèques bénéficient aussi à la transition écologique et à notre planète.

Les membres de la Fédération des récupérathèques nous ont informés que le projet se développait d'abord dans des écoles supérieures des arts (ESA), principalement à Bruxelles, dans une dizaine d'écoles. La démarche émerge en Wallonie, notamment à Liège. Il existe un réel engouement pour cette dynamique qui permet d'associer lutte contre la précarité des étudiants, financement de matériel nécessaire aux études, soutien au lien social et implication des étudiants dans la démocratie et la gouvernance, ces espaces étant cogérés.

L'intérêt du développement des récupérathèques est là. Il est question d'économie circulaire depuis vingt ans, mais le fait que les espaces universitaires développent des projets de ce type permet d'inspirer la société. On peut rêver à l'instauration de récupérathèques partout où c'est possible, dans toutes les uni-

versités, mais il faut pour cela susciter et stimuler des dynamiques locales. Or, nous défendons la liberté académique et toutes les universités ne fonctionnent pas de la même manière. La question à se poser est la suivante: comment les récupérathèques peuvent-elles devenir un partenaire important pour assurer un maillage intelligent de ces espaces collaboratifs?

Comment s'inspirer de cette tendance pour construire quelque chose de plus important? J'ai appris que la Fédération des récupérathèques avait discuté avec des administrations. Toutefois, hormis la capacité de soutien possible évoquée dans votre réponse à ma question d'actualité du 1^{er} décembre, à savoir la possibilité de décrocher des moyens par les appels à projets en développement durable de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), elle ne semble éligible à aucune aide.

Comment la Fédération des récupérathèques pourrait-elle être soutenue, de façon à ce qu'elle puisse développer de nouveaux projets? C'est un opérateur essentiel, qui pourrait pousser ce développement et assurer le maillage du réseau. Je ne veux pas dire que seule la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait intervenir; il serait intéressant aussi de poser la question aux ministres régionaux concernés. Il est important de soutenir ces initiatives. Madame la Ministre, j'attire votre attention sur cette opportunité et vous invite à considérer un chemin de financement structurel pour permettre aux récupérathèques d'entreprendre leurs missions à long terme. Cela fait partie de nos défis à relever dans la perspective de la transition climatique.

Existe-t-il un état des lieux précis des récupérathèques en Fédération Wallonie-Bruxelles? Y a-t-il des manques, ou certains espaces plus intéressants à développer que d'autres? Pourriez-vous faire le point sur les aides que l'ARES aurait attribuées à des récupérathèques dans le cadre de ses appels à projets de développement durable? Le cas échéant, si ces initiatives devenaient pérennes, ne serait-il pas plus judicieux de prévoir un cadre permettant des aides récurrentes? Concernant la Fédération des récupérathèques, voyez-vous une piste de financement éligible pour lui permettre d'exister? Sa structuration en fédération reconnue soutenant des étudiants pourrait-elle trouver un chemin de subventionnement stable dans l'une des matières de votre compétence, ou doit-on se tourner vers d'autres ministres?

Par ailleurs, puisque votre volonté est d'associer vos compétences, et la plupart des récupérathèques étant établies à Bruxelles, n'existe-t-il pas un espace d'aide dans les enveloppes destinées au territoire bruxellois? Vous êtes chargée de l'Enseignement supérieur et de la Promotion de Bruxelles: s'agissant d'initiatives urbaines, n'est-il pas possible de dégager un financement, par exemple pour la Fédération des récupérathèques située à Bruxelles? Enfin, quel soutien envisagez-vous pour que les projets de récupérathèques puissent se déployer au-delà des appels à projets annuels de l'ARES?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Dans le cadre des travaux de la commission du développement durable de l'ARES, la Fédération des récupérathèques est venue présenter le soutien qu'elle apporte aux différents établissements qui souhaitent créer une récupérathèque en leur sein.

Si différents projets de création ou de nouvelles orientations proposées pour des récupérathèques ont bien été financés par le biais d'appels à projets de l'ARES, il n'y a pas eu, à ce jour, d'état des lieux exhaustif des différentes récupérathèques déjà installées dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Les projets soutenus par l'ARES ne concernent pas uniquement le pôle bruxellois, mais également celui de Liège. Les établissements soutenus pour de telles d'initiatives sont ainsi les universités, dont l'Université libre de Bruxelles (ULB) pour ses sites du Solbosch et de Flagey, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) pour son site de Saint-Gilles, en partenariat avec l'ESA Saint-Luc Bruxelles, ainsi que l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre (ENSAV) et Saint-Luc Liège.

De tels projets sont plutôt actuellement liés à des ESA ou à des écoles d'architecture. En outre, quatre récupérathèques ont obtenu un financement de l'ARES dans le cadre de l'appel à projets relatif au développement durable, et il s'avère que ces structures avaient choisi d'être encadrées par la Fédération des récupérathèques pour la mise en œuvre des projets. Le projet liégeois est par ailleurs en train de se développer autour d'un village circulaire. À ce jour, les différentes initiatives ont ainsi pu trouver un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles grâce aux mécanismes existants.

Monsieur le Député, vous mentionnez la promotion de Bruxelles: j'attire votre attention sur le fait que cette ligne budgétaire doit naturellement servir, comme son nom l'indique, à faire la promotion de notre capitale et à assurer son rayonnement. Nous resterons cependant à l'écoute d'autres demandes éventuelles.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Comme vous venez de le mentionner, Madame la Ministre, des initiatives sont en train d'émerger: il appartient au monde politique de les renforcer et de les pérenniser. Votre état des lieux nous invite à nous pencher sur le besoin de structuration. J'organise une visite de notre commission à la récupérathèque de l'ENSAV, qui a des effets extrêmement importants sur la vitalité de l'enseignement. Je vous invite à vous joindre à nous, car c'est là que nous trouverons des réponses à la question des modalités de l'entrée des universités et des écoles supérieures dans l'économie circulaire.

Poursuivons notre réflexion, continuons à développer les récupérathèques et trouvons un chemin légal qui nous permettra de soutenir la Fédération des ré-

cupérathèques ainsi que les différentes initiatives qui vont émerger dans les prochaines années.

1.10 Question de M. Martin Casier, intitulée «Impact du télétravail sur les étudiants et étudiantes en horaire décalé»

M. Martin Casier (PS). – À la suite des décisions du Comité de concertation (Codedeco), de nombreux travailleurs et travailleuses ont été amenés à télétravailler quatre jours par semaine. Cette décision, que je soutiens, a été prise afin de limiter les déplacements et les possibles contagions. Cependant, elle a des répercussions sur certains étudiants, plus particulièrement ceux qui suivent un cursus à horaire décalé.

Ces adultes qui reprennent des études sont de plus en plus nombreux. À l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), ils représentent plus de 20 % des étudiants. Ils sont particulièrement touchés, car, par logique et facilité, ils choisissent souvent de suivre leurs études à horaire décalé dans un établissement proche de leur lieu de travail et non de leur lieu d'habitation. Ces études sont particulièrement importantes dans une carrière, car elles permettent aux personnes de se réorienter ou de se perfectionner pour mieux évoluer professionnellement.

Si la présence physique à tous les cours n'est pas forcément requise, elle l'est *a minima* pour les travaux pratiques, les cours en laboratoire et autres stages. Par ailleurs, la retransmission des cours ne semble pas toujours effective dans tous les établissements, ce qui rend d'autant plus difficile le suivi des cours pour ces étudiants en horaire décalé.

Madame la Ministre, le retour en télétravail rend donc difficile, pour une grande partie de ces étudiants, le suivi des cours en présentiel. Des dispositions ont-elles été prévues par les établissements afin de faciliter leurs conditions d'étude? Des instructions en ce sens ont-elles été envoyées aux établissements par vous-même ou par le gouvernement? Ne serait-il finalement pas opportun que ces étudiants aient la possibilité de bénéficier de la retransmission des cours à distance, comme ce fut le cas l'année passée?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Lors de mes fréquentes réunions avec les établissements d'enseignement supérieur, les représentants des étudiants, les syndicats et les commissaires et délégués du gouvernement, nous discutons des difficultés rencontrées par ces acteurs et des moyens d'y apporter des réponses adéquates. Les problèmes que vous citez, Monsieur le Député, n'ont jusqu'à présent pas été mentionnés dans ce cadre et ne m'ont pas non plus été relayés par d'autres voies.

Signalons, à ce sujet, que ce qui constitue un désagrément pour certains profils d'étudiants est parfois un avantage pour d'autres. Les solutions à apporter à une même difficulté sont parfois très différentes, voire opposées en fonction des profils. Ce constat est d'ailleurs valable en tout temps, en période de crise comme en temps normal. Il est donc nécessaire de traiter ces problèmes au sein des établissements, voire même au sein d'une faculté ou d'une section bien précise, afin de trouver les solutions adéquates en concertation avec les acteurs concernés.

Indépendamment de la problématique que vous soulevez, je rappelle que l'appel à projets lancé en octobre dernier dans le cadre de la stratégie numérique dans l'enseignement supérieur vise à soutenir les investissements des établissements dans l'équipement et la formation du personnel. Ces investissements devront permettre aux établissements d'élargir leur palette de solutions pour répondre aux défis de l'enseignement à distance. Je suppose donc que nous aurons l'occasion d'en reparler dans ce contexte.

M. Martin Casier (PS). – Le problème réside effectivement dans l'impossibilité, dans certains endroits ou locaux, de retransmettre les cours à distance. Le passage au télétravail à quatre jours par semaine date maintenant de quelques semaines. Les périodes de transition sont toujours compliquées à gérer. Si, de mon côté, j'ai la confirmation de problèmes survenus dans certaines institutions, je renverrai les étudiants vers leurs délégués ou vers les responsables de ces établissements afin que ces derniers trouvent des solutions adéquates.

1.11 Question de M. Martin Casier, intitulée «Environnement et changement climatique dans les cours de l'enseignement supérieur»

M. Martin Casier (PS). – Le 9 novembre 2021, le pôle Environnement et Société de l'Université libre de Bruxelles (ULB) organisait une conférence intitulée «*Enseigner le climat dans les universités: comment mieux faire?*». Celle-ci était l'occasion de nous interroger sur la transmission des questions climatiques et environnementales dans l'enseignement supérieur, ainsi que sur le rôle des universités et hautes écoles dans ce combat. Il ressort des données présentées que non seulement la grande majorité des jeunes sont très inquiets pour le climat, mais également qu'ils ne se considèrent, pour la plupart, pas suffisamment informés sur ces questions. Il est donc logique et compréhensible qu'ils soient en demande de cours ou de formations à ce sujet.

Actuellement, seuls 3 % des cours traitent au moins pour partie des enjeux climatiques et/ou environnementaux. Ce maigre chiffre cache en plus d'importantes disparités. En effet, seules certaines filières en sciences et en sciences appliquées abordent ces sujets. Les filières en sciences économiques et sociales ne proposent que peu de cours sur ces questions, moins encore les filières médicales.

Dans ce contexte, l'ASBL *The Shifters Belgium* a développé un outil en ligne basé sur un algorithme libre de droits. Cet outil permet de s'informer sur les cours et filières abordant les thèmes environnementaux et climatiques. D'autres belles avancées méritent d'être mises en lumière. Ainsi, de nouvelles filières axées sur l'environnement voient progressivement le jour. En outre, la recherche prend de plus en plus ces thèmes récurrents en considération. Dans le même ordre d'idées, des initiatives individuelles existent. Je pense à ces professeurs qui essaient d'intégrer ces thématiques à leurs cours. De même, à l'ULB, un important travail de cartographie de tous ces cours et recherches a notamment été réalisé. Même s'il s'agit malheureusement encore souvent d'actions très locales, toutes ces initiatives doivent être saluées.

Tout en respectant l'indépendance et la liberté de l'enseignement et de la recherche, il me paraît nécessaire d'aider les universités et les professeurs à proposer aux étudiants des cours en phase avec leurs attentes, en particulier celles liées aux défis climatiques majeurs auxquels notre société est confrontée. Dans le domaine de l'enseignement sur l'environnement et le changement climatique, les attentes et les besoins des étudiants et des professionnels sont encore loin d'être satisfaits.

Madame la Ministre, vous avez eu l'occasion d'assister à la conférence du 9 novembre dernier et de prendre part au débat dans ce cadre. Avez-vous eu de nouveaux contacts avec les chercheurs et les membres du projet qui ont présenté leurs résultats à cette occasion? Certaines recommandations vous sont-elles parvenues? Les intervenants de la conférence ont, à plusieurs reprises, énoncé l'idée de se doter de pilotes de projet afin de coordonner de potentielles réformes de programme ou d'y intégrer des enseignements sur le changement climatique. Cela vous paraît-il envisageable?

Dans quels types de filières les enseignements sur le changement climatique et les thèmes qui y sont associés – tels que la biodiversité, l'agriculture ou les énergies renouvelables – pourraient-ils être insérés? Pourrait-on imaginer des cours à option transversaux? Comment serait-il possible de communiquer et d'exploiter au mieux le potentiel de l'outil <http://www.education4climate.be> créé par les chercheurs?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La multiplication des catastrophes climatiques, y compris cet été, nous a montré que les conséquences du dérèglement climatique ont un impact direct sur notre quotidien et qu'elles ont des conséquences durables pour les personnes touchées directement, mais aussi pour l'ensemble de la collectivité. La Fédération Wallonie-Bruxelles et ses établissements d'enseignement supérieur l'ont bien compris, et je me réjouis de voir se multiplier les initiatives concrètes.

Lors des discussions récentes que nous avons eues en commission, j'ai eu l'occasion de lister les initiatives prises dans le cadre du Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de mentionner les travaux menés par nos établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la commission du développement durable de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Ce lieu d'échange de bonnes pratiques est d'ailleurs un catalyseur des politiques de transition des établissements qui intègrent la question des enseignements sur les enjeux climatiques au sein de leur formation.

Le nombre de formations augmente d'ailleurs de manière continue ces dernières années; il en existe aujourd'hui une quarantaine en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces formations portent principalement sur l'environnement et le climat et concernent les niveaux de bachelier ou de master. Elles délivrent aussi des certificats pour permettre aux citoyens de tous âges de développer leurs compétences sur les thèmes en lien avec l'environnement et le climat. Je suis néanmoins convaincue que nous devons encore intensifier nos efforts en termes de formation.

Je n'ai pas eu l'occasion d'avoir de nouveaux contacts avec les chercheurs et les membres du projet qui nous ont présenté leurs résultats lors de la conférence du 9 novembre 2021. Je les invite néanmoins à partager les résultats de leurs travaux et les outils qu'ils ont développés avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et la commission du développement durable de l'ARES. Des échanges ont eu lieu entre mon cabinet et le responsable du projet, qui cherche à organiser une concertation entre universités. Le responsable du projet n'a pas encore repris contact avec nous, mais il a pris note de notre invitation et reviendra vers nous en ce début d'année, probablement dans les prochains jours.

L'idée d'avoir des pilotes de projet afin de coordonner de potentielles réformes de programme en y intégrant les enseignements sur le changement climatique est tout à fait intéressante et rien ne s'y oppose. L'intégration des thématiques de l'environnement et du climat doit se faire dans l'ensemble des filières, parce que les impacts du changement climatique sont systémiques. Il suffit de parcourir l'outil du site <http://www.education4climate.be> pour constater que les établissements d'enseignement supérieur ont déjà commencé à s'engager sur cette voie. Il convient de noter que cette plateforme a continué son inventaire et que celui-ci inclut les hautes écoles dans une version qui paraîtra en janvier 2022.

M. Martin Casier (PS). – Je vous remercie pour l'intérêt que vous manifestez pour cette thématique, Madame la Ministre. Je ne manquerai pas de revenir vers vous prochainement pour voir comment l'intégration des thèmes de l'environnement et du climat dans les programmes de l'enseignement supérieur peut être concrétisée au mieux.

1.12 Question de M. Martin Casier, intitulée «Plan global de revalorisation du métier d’infirmier et de renforcement de l’attractivité des études d’infirmier»

M. Martin Casier (PS). – Absolument essentiel, ce sujet est récurrent au sein de notre commission et, comme l’a rappelé tout à l’heure M. Demeuse à l’occasion de sa question relative aux numéros INAMI (Institut national d’assurance-maladie invalidité), il est aussi particulièrement d’actualité, même si cette thématique doit nous préoccuper depuis des dizaines d’années en tant qu’acteurs de la vie publique et politique. Récemment, les infirmiers étaient encore nombreux à manifester dans les rues de Bruxelles.

Parmi les revendications du secteur, outre une revalorisation salariale, l’une des principales demandes est le renforcement des normes d’encadrement, c’est-à-dire l’augmentation du nombre d’infirmiers par patient. Avec en moyenne 9,4 patients par infirmier, la Belgique ne respecte pas la norme de sécurité internationalement acceptée, qui est de 8 patients par agent. Étant donné les conditions de travail actuelles, la situation risque malheureusement de s’aggraver. Par ailleurs, les chiffres d’inscription dans les études infirmiers se dégradent depuis que la durée de ces études est passée de trois à quatre ans.

Madame la Ministre, disposez-vous des chiffres d’inscription pour l’année académique 2021-2022? La tendance à la baisse se confirme-t-elle? Outre les réponses à court terme qui doivent être apportées au personnel infirmier, il est également indispensable de penser à un plan global visant à revaloriser la profession dans son ensemble. Lors de questions précédentes sur le sujet, vous nous aviez notamment annoncé que le pouvoir fédéral avait mis sur pied deux groupes de travail, en partenariat avec les entités fédérées.

L’un porte sur la formation de base tandis que l’autre traite des spécialisations et de la pratique avancée. Vous nous aviez aussi annoncé que les résultats des réflexions au sein des deux groupes de travail seraient connus pour le mois de décembre 2021. Ces résultats vous sont-ils parvenus? Si oui, pourriez-vous nous les livrer? Si ce n’est pas le cas, pourriez-vous nous dire où en sont les discussions? Par ailleurs, pourriez-vous nous dresser un état des lieux des mesures prises par le gouvernement concernant le déroulement des stages? Des mesures ont-elles été prises pour mieux accompagner les étudiants concernés?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J’apprécie, Monsieur le Député, l’intérêt que vous portez à cette profession et aux difficultés rencontrées depuis des années par ce secteur, difficultés encore mises en exergue depuis le début de la crise sanitaire. Concernant les inscriptions pour l’année académique en cours, les chiffres que j’ai obtenus de la part des commissaires du gouvernement auprès des hautes écoles indiquent une lé-

gère augmentation par rapport à l'année académique 2020-2021. Pour les onze hautes écoles organisant le bachelier en infirmier responsable en soins généraux, on passe en effet de 2 441 inscrits en bloc 1 pour l'année 2020-2021 à 2 605 pour l'année 2021-2022.

Concernant l'attractivité de la profession d'infirmier, le pouvoir fédéral a créé deux groupes de travail en partenariat avec les entités fédérées. L'un porte sur la formation de base, l'autre sur les spécialisations et la pratique avancée. Leurs travaux ont commencé au mois de septembre. Les discussions sont en cours entre les secteurs de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale, des représentants du Conseil fédéral de l'art infirmier (CFAI), de l'Union générale des infirmiers de Belgique (UGIB) et des fédérations d'employeurs. Le résultat de leurs réflexions est attendu, en principe, pour la fin du mois de janvier et permettra de trouver des pistes améliorant l'attractivité de la formation et de la profession. Les travaux avancent bien et je propose de faire le point sur le sujet en février ou en mars.

Concernant les stages, nous avons modifié par un décret du 19 juillet dernier l'article 20 du décret du 18 juillet 2008 fixant des conditions d'obtention des diplômes de bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux, renforçant la mobilité étudiante et portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur pour établir les balises d'une convention-cadre de stage en fixant les éléments minimaux qu'elle devrait contenir: les parties à la convention; les périodes, institutions et services concernés; les engagements respectifs de l'institution d'accueil et de l'établissement; les modalités relatives à l'encadrement pédagogique, le rôle du référent dans l'institution d'accueil et le rôle de l'enseignant-référent; les horaires; les modalités relatives aux absences et aux retards; les modalités relatives à l'évaluation; les informations relatives aux assurances souscrites par l'établissement d'enseignement supérieur pour l'étudiant stagiaire et l'enseignant référent.

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a élaboré un modèle que les établissements d'enseignement supérieur sont invités à utiliser depuis le 20 juillet dernier. Il est d'ailleurs repris dans la circulaire 8199 relative à la convention-cadre de stage entre l'établissement d'enseignement supérieur et l'institution d'accueil pour les bacheliers de sage-femme et d'infirmier responsable en soins généraux, ainsi que les formations paramédicales.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, je vous fixe rendez-vous en février pour dresser le bilan de ces groupes de travail fédéraux absolument essentiels à la revalorisation de ce métier.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et reprise à 14h00.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l’heure des questions et interpellations est reprise.

1.13 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Avis du conseil d’administration de l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES) relatif à la délivrance de nouvelles habilitations»

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, le moratoire sur les nouvelles habilitations ayant été levé, les déclarations d’intention préalables devaient être remises à la fin du mois de mars 2021 à l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES). Les demandes formelles de nouvelles habilitations devaient, quant à elles, être adressées pour le mois d’octobre de la même année. Vous avez eu l’opportunité de détailler en commission la nature des 41 dossiers d’habilitation qui ont finalement été remis à l’ARES après cette première échéance, en précisant que seuls 26 de ces 41 dossiers étaient des demandes de nouveaux cursus.

Toutefois, conformément à l’objectif annoncé par le gouvernement dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) de garantir une offre d’enseignement cohérente et équilibrée sur l’ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez annoncé qu’il était attendu que le conseil d’administration de l’ARES remette en fin d’année 2021 un avis qui prenne en compte divers critères tels que les besoins socioéconomiques de certaines régions déficitaires en matière d’offre d’enseignement supérieur. Cet avis s’appuie notamment sur une note remise par le conseil d’orientation de l’ARES dont nous avons pu prendre connaissance en mai dernier, démontrant ainsi toute la pertinence de l’existence de cet organe au sein de l’ARES.

L’avis du conseil d’administration de l’ARES a-t-il effectivement été présenté au gouvernement en décembre? Dans l’affirmative, pouvez-vous nous présenter ses principales conclusions? De quelle manière l’accessibilité à l’offre d’enseignement supérieur a-t-elle été prise en considération par cet avis? Le travail relatif au projet de décret spécifique à la création de ces nouvelles habilitations a-t-il déjà débuté? Sa présentation au Parlement est-elle bien prévue pour le premier semestre de 2022?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Au terme du processus d’analyse des demandes d’habilitation introduites par les établissements d’enseignement supérieur, le conseil d’administration de l’ARES, en sa séance du 14 décembre 2021, a remis un avis positif concernant 38 demandes d’habilitation. Elles seront prochainement proposées au gouvernement et ensuite au parlement au cours du premier semestre de 2022. Lors de ce processus, les chambres thématiques de l’ARES ont été appelées à étayer

leurs propositions en s'appuyant sur les recommandations émises par le conseil d'orientation en mai 2021, notamment sur l'accessibilité de l'offre d'enseignement supérieur. La liste complète des nouvelles habilitations est disponible sur le site de l'ARES.

Ces derniers mois, Monsieur le Député, vous m'avez interrogée à plusieurs reprises sur l'offre d'enseignement supérieur en Hainaut. Vous constaterez que, dans cette liste, l'offre d'enseignement s'y étoffe de manière particulièrement importante, faisant de cette province la deuxième zone géographique en Fédération Wallonie-Bruxelles dont l'offre d'enseignement supérieur est la plus élevée, la première étant Bruxelles.

Parmi les nouveaux grades en Fédération Wallonie-Bruxelles, 28 formations supérieures sont inédites: 10 bacheliers, 9 masters et 9 bacheliers ou masters de spécialisation. En outre, s'ajoutent 10 formations existantes sur une nouvelle implantation et plusieurs adaptations n'ayant aucune incidence sur le volume d'offre global. En ce qui concerne la santé, il est proposé que l'Université de Mons (UMONS), l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université de Liège (ULiège) organisent un master en orthopédagogie clinique, dont le grade académique est désormais obligatoire pour exercer la profession. Notons également la création d'un bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé, en codiplomation entre trois hautes écoles de la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, de nouvelles implantations pourraient voir leur offre de formation s'enrichir: un bachelier en diététique à Charleroi, un bachelier en audiologie à Liège, un bachelier en orthoptie à Namur, ainsi que deux bacheliers de spécialisation en cadre de santé et en psychopathologie, respectivement à Namur et dans l'arrondissement de Tournai-Mouscron.

En ce qui concerne le domaine artistique, Carré des Arts, l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS) et l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre (ENSAV) s'associent pour proposer un master en danse, la deuxième formation diplômante dans ce domaine en Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs autres nouveaux programmes pourraient compléter le domaine artistique, parmi lesquels un cursus complet (bachelier et master) en arts plastiques, visuels et de l'espace: design numérique porté par l'École de recherche graphique (ERG) et l'ENSAV sur l'arrondissement de Bruxelles; un bachelier en 3D temps réel en codiplomation entre les trois hautes écoles du pôle hennuyer; un bachelier en écodesign produits organisé dans l'arrondissement de Charleroi par la Haute École en Hainaut (HEH) et la Haute École provinciale du Hainaut-Condorcet (HEPHC), et enfin, un master en musique viole d'amour propose par le Conservatoire royal de Liège.

L'offre d'enseignement supérieur en alternance devrait aussi s'étoffer avec deux bacheliers et un master supplémentaire: un bachelier professionnalisant en bio-

qualité qui est proposé en codiplomation par la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) et la Haute École Léonard de Vinci, un bachelier en biopharmaceutique organisé en codiplomation par la HELHa et la HEPHC dont les cours seraient donnés dans l'arrondissement de Charleroi; un master en expertise comptable et fiscale organisé en codiplomation par trois partenariats d'établissements d'enseignement supérieur répartis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre de son programme de coopération au développement, l'ARES participe au financement de masters de spécialisation interuniversitaire. Il est notamment proposé d'ajouter aux masters de spécialisation, un master spécialisé en sciences de la santé publique, analyse et évaluation des politiques, programmes et systèmes de santé internationale, un autre en Nexus Eau-Énergie-Alimentation, un troisième en arts plastiques, visuels et de l'espace et design d'innovation sociale et un quatrième en gestion intégrée des risques sanitaires et un dernier en gestion des risques et des catastrophes à l'ère de l'Anthropocène. Enfin, l'ARES propose également la fermeture de sept habilitations. Si toutes les propositions sont acceptées par le gouvernement et le Parlement, les établissements pourront ouvrir ces formations dès la rentrée de septembre 2022 ou la suivante.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse exhaustive qui présage d'intentions tout à fait louables en adéquation avec l'accroissement de la population estudiantine, que ce soit pour l'enseignement supérieur ou l'enseignement universitaire. Cependant, vous parlez de l'offre dans le Hainaut qui ne pose, à mon sens, pas de problème. Je parlais du déficit d'offres dans certaines sous-régions du Hainaut qui me semblait contradictoire avec ce qui est déclaré dans la DPC. Vous annoncez aussi des fermetures de filières sans les citer. Je peux imaginer lesquelles par les informations qui me proviennent du terrain, mais c'est sur ce sujet que notre réflexion porte.

1.14 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «ASBL Macadam»

Mme Delphine Chabbert (PS). – L'ASBL Macadam est l'un des derniers projets d'accueil de jour à bas seuil d'accès pour jeunes en errance à Bruxelles. Situé à Anderlecht, ce nouveau projet peut déjà accueillir vingt jeunes confrontés au sans-abrisme, à la précarité et à d'autres difficultés sociales ou sanitaires. La plupart sont de jeunes mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et des jeunes hommes en errance.

Macadam leur offre de la sécurité, du confort et l'accueil bienveillant de professionnels de plusieurs secteurs. Les jeunes peuvent prendre une douche, recharger leur téléphone, se nourrir, participer à des activités ludiques ou d'apprentissage, et surtout créer du lien et reprendre des parcours d'insertion, de soin et de scola-

rité, s'ils le souhaitent. Il s'agit de jeunes de moins de 26 sans-abri et fortement désaffiliés socialement.

Avec d'autres opérateurs, Macadam a pour objectif de mettre fin au sans-abrisme des jeunes en Région bruxelloise et de recréer un lien avec eux pour un accrochage psycho-social et éducatif. Le dispositif prévoit plusieurs modalités d'action. Il permet tout d'abord de créer un premier contact avec ces jeunes afin de répondre à leurs besoins primaires. Il met en réseau différents partenaires pour les repérer, les aider dans leurs démarches et construire des solutions d'accompagnement structurelles. Ce dispositif prévoit également des maraudes de rue pour aller vers les jeunes plutôt que d'attendre leur venue dans des structures. Macadam organise enfin un groupe de parole et de soutien pour celles et ceux qui ont vécu des parcours difficiles dans la rue.

Je soutiens ce dispositif innovant et ambitieux. Il ne réussira toutefois que s'il existe une bonne collaboration entre différents secteurs qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble, comme le secteur social bruxellois, le secteur du sans-abrisme, les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.

Madame la Ministre, êtes-vous favorable à une participation des services de l'aide à la jeunesse au projet Macadam? Dans l'affirmative, cette participation pourrait-elle se traduire par une mise à disposition de personnel de l'aide à la jeunesse ou des organisations de jeunesse? Alors que les dispositifs classiques échouent, des subventions sont-elles prévues pour soutenir ces projets ambitieux et innovants d'accueil à très bas seuil de jeunes en très grande difficulté ou précarité?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je soutiens pleinement le projet intersectoriel de l'ASBL Macadam, qui vient en aide aux jeunes en errance à Bruxelles. Le projet est porté par mon collègue Alain Maron, ministre de l'Action sociale à la Commission communautaire française (COCOF). L'accueil à bas seuil des jeunes en très grande difficulté ou en situation de précarité est une compétence régionale dans le cadre de l'aide sociale générale. L'aide à la jeunesse est complémentaire et supplétive par rapport à l'aide sociale générale et intervient pour les jeunes en errance dans le cadre de ses actions de prévention auprès des jeunes jusqu'à 22 ans.

Les services d'aide en milieu ouvert (AMO) et leurs travailleurs de rue sont en contact avec les jeunes en errance. C'est pourquoi j'ai décidé de renforcer trois services bruxellois pour qu'ils apportent leur collaboration au projet de Macadam. Nous avons dès lors octroyé des subventions complémentaires de 80 000 euros à SOS Jeunes pour l'engagement d'un éducateur de rue pour assurer la coordination des travailleurs. Nous avons également accordé 60 000 euros à l'ASBL ABAKA, ainsi que 80 000 euros au Centre d'éducation en milieu ou-

vert (CEMO), pour son projet KAP-CEMO. Enfin, nous avons octroyé une subvention de 50 000 euros à l'ASBL Macadam afin qu'elle engage un équivalent temps plein.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, il est clair que le secteur de l'aide à la jeunesse apporte sa contribution. Ces mesures sont complémentaires et supplétives par rapport à l'aide sociale générale, compétence qui relève des Régions. Elles n'en restent pas moins essentielles. La collaboration intersectorielle est la clé de la réussite pour des dispositifs aussi innovants que le projet Macadam. En effet, les professionnels doivent faire évoluer leurs pratiques et peut-être mettre fin à certaines idées reçues sur d'autres professions. Tout cela requiert un soutien fort et durable. Vous avez renforcé trois projets, ce qui constitue une bonne nouvelle. Le véritable point d'attention demeure l'articulation concrète des différents dispositifs. Je suivrai le dossier avec attention à la Région de Bruxelles-Capitale et je reviendrai vers vous si nécessaire.

1.15 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Bilan après un an du Girl Power Squad (GPS), outil de prévention pour les victimes de proxénètes d'adolescents»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – «Une jeune fille de ton âge a besoin de ton aide. Elle a eu une relation avec un jeune homme qui la maltraitait et son avenir est entre tes mains. Peux-tu lui donner des conseils?» C'est avec ces mots qu'il y a un an, Child Focus a lancé son *Girl Power Squad* (GPS) en Fédération Wallonie Bruxelles. Il s'agit d'un outil pédagogique unique destiné aux professionnels du secteur de l'aide à la jeunesse, travaillant avec des filles fragilisées autour de la problématique des proxénètes d'adolescents. Cet outil est destiné aux jeunes filles dès 11 ans.

Sur son site, Child Focus nous renseigne qu'en Belgique, l'exploitation sexuelle de mineurs reste un phénomène fortement dissimulé, voire tabou. En 2020, Child Focus a ouvert une quarantaine de dossiers dans lesquels un proxénète d'adolescents jouait un rôle. Il s'agit de trafiquants d'êtres humains qui recrutent des jeunes filles par la tromperie, la violence physique et psychologique, et les exploitent ensuite dans la prostitution.

Ce chiffre est malheureusement en augmentation par rapport aux années précédentes. L'identification des victimes et des auteurs est laborieuse. Nous souhaitons dès lors prendre une longueur d'avance sur les proxénètes. Les différents confinements ont joué un rôle d'accélérateur de ce phénomène.

Madame la Ministre, j'aurais aimé faire le bilan de cet outil qu'est le GPS, un an après son lancement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Combien de dossiers concernant des victimes de proxénètes d'adolescents ont-ils été ouverts cette année? Quelle évaluation faites-vous du GPS? Pouvez-vous nous faire un bref rappel de son utilisation? A-t-il été adopté facilement par les acteurs du secteur?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. — Madame la Députée, l'outil *Girl Power Squad* a été développé et est effectivement géré par Child Focus. Je ne pourrai donc pas en faire l'évaluation.

La question des adolescents et adolescentes victimes de proxénètes ne peut que nous inquiéter parce qu'elle s'inscrit dans une vaste problématique d'abus et de violences à l'égard de jeunes particulièrement vulnérables. C'est bien cette vulnérabilité que l'abuseur ou le proxénète va utiliser pour arriver à ses fins. Il est difficile de savoir combien de jeunes sont concernés par ce phénomène. Comme c'est un phénomène caché, nous ne pouvons pas en prendre la mesure uniquement en interrogeant les services d'aide à la jeunesse et les services de protection judiciaire sur le nombre de jeunes pris en charge pour ce motif. C'est pourquoi nous avons demandé au Collège des procureurs généraux d'établir un code spécifique pour les proxénètes d'adolescents et leurs victimes. C'est aussi la raison pour laquelle une étude sur les mineurs en situation d'exploitation sexuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'être financée par ma collègue Bénédicte Linard et moi-même. Beaucoup de jeunes se cachent ou révèlent seulement les faits qu'ils ont subis quand ils sont devenus majeurs. Ils sont souvent découverts dans le cadre d'une prise en charge pour d'autres motifs. C'est une problématique multifactorielle. Il me semble indispensable de s'attaquer à ce phénomène à la racine, c'est-à-dire en agissant sur ses causes: la pauvreté, le désarroi et, comme vous l'avez esquissé dans votre question, la fragilité de certains adolescents.

Comme le dit l'adage, mieux vaut prévenir que guérir. Toute action de sensibilisation des jeunes aux risques que peuvent leur faire courir certains adultes ou même d'autres adolescents est la bienvenue. Permettez-moi de rappeler que l'aide à la jeunesse subventionne, depuis de nombreuses années, un centre destiné à la prise en charge des jeunes victimes de la traite des êtres humains. J'ai récemment renforcé les moyens mis à sa disposition grâce à une enveloppe complémentaire de 467 000 euros.

Mme Sophie Pécriaux (PS). — Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses. Je comprends qu'il ne vous soit pas facile de répondre à l'une de mes questions, relative au nombre de dossiers ouverts cette année et concernant les victimes de proxénètes d'adolescents. Il est effectivement difficile pour ces jeunes filles de se confier et de déposer plainte. Elles se trouvent souvent dans un engrenage. Je suis certaine que les financements sont effectivement opérationnels. C'est la preuve que nous en avons besoin sur le terrain, surtout pour ces jeunes filles et parfois aussi ces jeunes garçons. Le proxénétisme touche en effet aussi les jeunes hommes. Merci pour tout le travail que vous réalisez dans ce domaine.

(Mme Alda Greoli prend la présidence)

1.16 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Impact négatif sur le jeune d'une campagne de recherche non contrôlée sur les réseaux sociaux à la suite d'une disparition»

M. Eddy Fontaine (PS). – La disparition d'un jeune à Seraing, en décembre dernier, a créé une grande inquiétude parmi ses proches. Ses parents avaient prévenu la police et lancé une campagne sur les réseaux sociaux, avec évidemment l'espoir de retrouver au plus vite leur enfant. Le jeune a été retrouvé. La disparition était en réalité une fugue.

La publication sur les différents réseaux a rapidement été partagée, créant un véritable emballement. Cette initiative des parents, générée par l'angoisse, est compréhensible, mais peut s'avérer contre-productive dans la mesure où elle peut mener à une stigmatisation du jeune. Par exemple, son image n'est pas nécessairement retirée lorsqu'il est retrouvé.

Le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) rappelle le rôle de la Fondation pour enfants disparus et sexuellement exploités (Child Focus) et son travail professionnel d'analyse fouillée de la situation avec tous les intervenants avant de lancer la diffusion d'un avis de disparition. Cet avis peut être discret et limité sur certains canaux lorsqu'il s'agit d'une fugue, évitant ainsi les conséquences indésirables qu'une communication de grande ampleur non contrôlée peut avoir sur le jeune: être pointé du doigt, ne pas avoir envie de réapparaître ou encore lui donner des idées noires.

Madame la Ministre, discutez-vous avec votre homologue du niveau de pouvoir fédéral au sujet du droit à l'image des jeunes sur les réseaux sociaux, particulièrement lors de disparitions? Comment articuler les actions de la police avec celles de Child Focus lors de la diffusion de photos? Quels sont vos contacts avec Child Focus? Comptez-vous sensibiliser, au moyen de campagnes spécifiques, les familles sur le droit à l'image des jeunes et les incidences négatives d'une publication non encadrée d'un avis de disparition sur les réseaux sociaux?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Effectivement, les réseaux sociaux sont de formidables outils de communication qui s'avèrent particulièrement efficaces lorsqu'il s'agit d'amplifier une actualité portant une émotion ou une inquiétude forte telle que la disparition d'un enfant ou d'un adolescent.

Malheureusement, comme vous le mentionnez, les effets peuvent aussi être négatifs, d'autant plus qu'une information postée sur la toile n'en disparaît pas facilement. Si le droit à l'image est largement réglementé par la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du trai-

tement de données à caractère personnel, il est difficile en pratique de limiter la possibilité pour un parent de diffuser sur internet des photos ou autres informations concernant son enfant. En Belgique, la protection de la privée est confiée à un secrétaire d'État sous la responsabilité du Premier ministre et contrôlée par différentes autorités. Si plusieurs cas problématiques nous revenaient, je pourrais lui transmettre ces préoccupations.

Pour ce qui est du secteur de la jeunesse, le public de ces associations est constitué par les jeunes eux-mêmes et non par leur famille. Néanmoins, les missions poursuivies visent à favoriser le développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire chez les jeunes. Cela, par le biais d'une prise de conscience et d'une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Dans ce cadre, une sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux est prévue. De cette manière, nous contribuons à conscientiser les jeunes sur leurs droits et à faire en sorte qu'ils s'intéressent au monde dans lequel ils vivent, ce qui est indispensable pour qu'ils mesurent les conséquences positives et négatives de leurs actes.

Pour rappel, il est aussi primordial de susciter chez ces derniers une attitude réflexive et critique face aux médias. Pour cette raison, les circulaires «Éducation aux médias» permettent de dégager des moyens pour renforcer les initiatives d'éducation aux médias et aux réseaux sociaux au sein du secteur de la jeunesse. Un premier appel a été lancé en 2017, renouvelé chaque année aux mois d'avril et de mai.

Lorsque des parents ou des proches s'inquiètent d'une possible disparition de mineur, le réflexe doit être de prévenir la police ou Child Focus. La coordination initiale doit être effectuée entre ces différents services qui ont pour mission d'accompagner les parents dans les premières démarches et de les orienter. L'Aide à la jeunesse pourra toujours être mobilisée s'il s'avère qu'une aide spécialisée doit être mise en œuvre. Cette intervention s'inscrira alors davantage dans la durée.

Quant aux contacts avec Child Focus, rappelons que les modalités de collaboration et la délimitation des champs de compétences de chacun sont inscrites dans un protocole. Ce protocole de collaboration est conclu entre Child Focus, l'Aide à la jeunesse et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour l'intérêt que vous portez à cette question et à des situations qui peuvent être très problématiques. Un rappel semble nécessaire au regard de ce qui peut se passer et de ce qui se passe. Je compte sur vous pour continuer à être attentive à cet égard.

(M. Eddy Fontaine, vice-président, reprend la présidence)

1.17 Question de Mme Alda Greoli, intitulée «Report de la réforme du juge d'application des peines»

Mme Alda Greoli (cdH). – Lors de sa séance plénière du 17 novembre dernier, le Parlement a voté en urgence un projet de décret qui reporte l'entrée en vigueur du décret du 14 juillet 2021 relatif à la capacité de placement de la Communauté française pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la surveillance électronique, et au programme-horaire des justiciables condamnés à une peine privative de liberté de trois ans ou moins. La raison est simple: le gouvernement fédéral a pris du retard dans sa propre réforme du juge de l'application des peines, prévue initialement pour le 1^{er} décembre 2021 et reportée au plus tard au 1^{er} juin 2022. La décision que nous avons prise en novembre dernier est la conséquence de ce retard au niveau fédéral.

Les enjeux du décret voté en juillet 2021 visaient l'exécution des peines privatives de liberté avec l'objectif, entre autres, de limiter à terme les effets nocifs sur l'insertion sociale au bénéfice des justiciables. Il s'agissait en effet de limiter les effets nuisibles de l'exclusion en maintenant les liens sociaux, familiaux et professionnels du justiciable tout en permettant notamment la prise en charge par surveillance électronique.

Une réforme décrétole s'anticipe et s'échelonne pour les équipes et directions présentes sur le terrain! Madame la Ministre, quelles sont par conséquent les répercussions directes de ce report – au plus tard au 1^{er} juin 2022, nous l'espérons – pour les justiciables sous surveillance électronique? De quelle façon anticipez-vous, avec votre homologue fédéral, la mise en œuvre de la réforme du juge de l'application des peines? Comment l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ) est-elle impliquée dans cette réforme? Qu'en est-il des 48 équivalents temps plein (ETP) prévus au sein de l'AGMJ pour faire face à ces changements? Leur engagement sera-t-il également reporté?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les surveillances électroniques des justiciables continueront à être octroyées par l'administration pénitentiaire en attendant l'installation effective des juges de l'application des peines au 1^{er} juin 2022. La Direction de la surveillance électronique continue à gérer, avec la qualité requise, le placement et le suivi des justiciables concernés. Le maintien des justiciables au sein de leur milieu de vie est, par conséquent, assuré durant cette nouvelle phase transitoire.

À partir des informations qui me sont parvenues de l'échelon fédéral, j'ai compris que le report que vous mentionnez, Madame la Députée, est lié à la crise sanitaire dans les établissements pénitentiaires. Toutefois, les travaux se poursuivent et tous les opérateurs s'activent pour une entrée en vigueur au 1^{er} juin 2022. Mes services continuent à participer à des réunions mensuelles au

sein d'un groupe de travail dénommé «GT opérationnalisation JAP». Composé de représentants des niveaux fédéral et communautaires, ce groupe de travail vise à préparer tous les aspects de l'entrée en vigueur des dispositions concernant les condamnés à des peines de prison de trois ans ou moins.

Par ailleurs, tous les textes légaux du niveau fédéral impliquant les Communautés sont soumis à l'approbation de la conférence interministérielle Maisons de justice (CIM Maisons de justice). Un groupe de travail technique a permis à mon administration d'apporter des propositions concrètes pour améliorer ces textes et je la remercie pour le travail de préparation conséquent qu'elle a fourni. En Fédération, le décret et l'arrêté de gouvernement relatif à cette réforme ont entretemps été publiés et leur entrée en vigueur a été reportée au 1^{er} juin 2022.

Concernant les engagements de 35 assistants de justice prévus pour les maisons de justice, les sélections démarrent en février 2022 étant donné que d'autres sélections, hors réforme du juge de l'application des peines, sont prévues d'ici là. Une fois engagés, les lauréats pourront être formés avant l'entrée en vigueur de la loi. Certains autres engagements prévus dans le cadre de la réforme sont déjà effectifs, comme ceux des directeurs adjoints et des agents du monitoring administratif pour le Centre de surveillance électronique (CSE). D'autres procédures sont en cours de finalisation, à l'instar de celle concernant les travailleurs sociaux pour le CSE.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de m'avoir fourni à la fois ces données et ces informations. Une nouvelle fois, je constate que l'AGMJ prépare les choses en coordination avec vous et votre cabinet. Les procédures en cours permettront sans aucun doute d'être à pied d'œuvre au moment de l'entrée en vigueur effective de la réforme du juge d'application des peines.

Je me réjouis également que la Direction de la surveillance électronique continue à suivre les travaux de près et qu'elle maintient la possibilité pour ces justiciables de conserver un lien avec la société dans la perspective d'une véritable réinsertion.

(Mme Alda Greoli reprend la présidence)

1.18 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Surveillance électronique comme outil de lutte contre la surpopulation carcérale – état des lieux»

M. Eddy Fontaine (PS). – À la fin de l'année dernière, les bourgmestres de plusieurs villes avec prison ont signé un arrêt pour signifier leur refus de nouvelles entrées sans départs. Cette décision forte a pour objectif d'arrêter l'explosion de la surpopulation carcérale. La situation est sans doute transitoire au vu des prochaines ouvertures de différents sites décidées dans le plan fédéral concernant

les prisons: deux nouvelles prisons à Haren et Termonde pour 2022; la rénovation de la prison d'Ypres d'ici 2023; la création de 620 places supplémentaires dans trois centres de psychiatrie légale, à Paifve, Wavre et Alost; des maisons de transition et de prévention qui pourront accueillir jusqu'à 2 440 justiciables condamnés à une peine d'emprisonnement de trois ans maximum.

La détention préventive est pointée du doigt par l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC). Son chiffre, gonflé depuis les mandats d'arrêt liés aux opérations à succès lancées contre le trafic de drogue et la criminalité durant le second semestre de 2021, représente un tiers de la population carcérale. Il faut aussi ajouter le report de l'exécution des peines lors de la première période de la crise sanitaire. Au début du mois de décembre 2021, les prisons comptaient 10 875 détenus pour 9 611 places possibles.

Madame la Ministre, la surveillance électronique constitue une alternative à la prison et est considérée comme une solution de lutte contre la surpopulation carcérale. Constate-t-on une augmentation du nombre de surveillances électroniques pour répondre aux décisions de détention préventive? Une pression se fait-elle sentir sur les équipes du Centre de surveillance électronique (CSE), à savoir les agents administratifs et les équipes mobiles? Qu'en est-il de la mise en œuvre des missions des agents? Un renforcement du service est-il prévu pour répondre à la surcharge de travail?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La Direction de la surveillance électronique (DSE) constate effectivement une augmentation du nombre de justiciables placés en détention préventive sous surveillance électronique. En 2021, 309 détentions préventives sous surveillance électronique étaient quotidiennement suivies par la DSE. Elles étaient au nombre de 244 en 2020, 215 en 2019 et 195 en 2018. Le 22 décembre 2021, 351 détentions préventives sous surveillance électronique étaient suivies par la DSE et 1 067 ont été activées depuis le 1^{er} janvier 2021, contre 872 sur l'année 2020. Cette augmentation est concomitante avec celle du nombre total de surveillances électroniques, toutes procédures confondues, suivies simultanément par la DSE. En 2021, 1 058 mandats étaient suivis quotidiennement, contre 864 en 2020, 854 en 2019 et 803 en 2018. Le 22 décembre 2021, 1 359 surveillances électroniques étaient suivies et 3 431 surveillances électroniques ont été activées depuis le 1^{er} janvier 2021, contre 2 757 sur l'année 2020.

L'augmentation des détentions préventives sous surveillance électronique et du nombre total de surveillances électroniques représente indéniablement une charge de travail supplémentaire pour les équipes. Néanmoins, la direction du service a recruté cette année quatre agents de l'équipe mobile, onze assistants de monitoring et un assistant social. Au début de l'année 2022, sept nouveaux as-

sistants de monitoring et quatre assistants sociaux entreront en service et une nouvelle sélection d'agents de l'équipe mobile sera organisée.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les chiffres que vous avez cités. Si elle participe à désengorger quelque peu les prisons, la forte augmentation du nombre de suivis de bracelets électroniques n'est évidemment pas anodine. Je suis cependant rassuré d'apprendre que de nouveaux agents ont été recrutés en 2021 et que d'autres renforts sont prévus dans le courant de l'année 2022. Cela devrait apaiser les craintes du personnel et permettre aux agents de travailler correctement et sereinement, car ces derniers n'ont pas un métier facile: les surveillances sont complexes et exigent de parcourir de nombreux kilomètres, sans compter qu'il n'est pas toujours aisé de se retrouver face à un détenu sous bracelet électronique. J'espère donc que vous suivrez la situation de près et que les choses évolueront dans la bonne direction.

1.19 Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Réflexion en cours sur l'élaboration d'un statut tiers ou intermédiaire pour les nouvelles fédérations sportives»

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, nous avons déjà discuté de ce sujet qui semble anecdotique, mais peut avoir des conséquences sur, d'une part, les sports nécessitant une structuration et, d'autre part, les petites filières. Lors de notre dernière discussion au sujet de la reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles des nouvelles associations ou fédérations sportives, vous m'aviez annoncé qu'en marge de la procédure classique de reconnaissance d'une nouvelle fédération – que vous encouragez de tout cœur –, vous envisagiez, avec votre cabinet, de lancer une réflexion sur l'opportunité de prévoir un statut tiers ou intermédiaire.

Cette réflexion a-t-elle été lancée depuis lors? Dans l'affirmative, où en est-elle aujourd'hui? Les avantages et les inconvénients d'un tel statut ont-ils été étudiés? Le cas échéant, quels sont-ils? Quel est l'avis du Conseil supérieur des sports (CSS) concernant ce statut? De nouveaux dossiers de reconnaissance de fédérations ont-ils été déposés récemment?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le 25 novembre dernier, à la suite de votre question parlementaire relative à la reconnaissance de l'indiacap par la Fédération des jeux de paume Wallonie-Bruxelles (FJPWB), j'ai demandé à mon administration de mener une réflexion sur un statut intermédiaire. En fonction de l'analyse que me remettra cette dernière, le CSS pourrait être sollicité dans un second temps à ce sujet.

Concernant de nouvelles demandes de reconnaissance, le dossier de la Fédération belge francophone de disque volant a été débattu au niveau du CSS au dé-

but du mois de décembre. À ce jour, aucune décision n'a été prise et le dossier relatif au football américain sera présenté lors d'une prochaine réunion du CSS. Notez que le wushu a été reconnu le 1^{er} juillet 2021.

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, je pourrai vous réinterroger sur les suites de ce dossier dans huit ou neuf mois. Je note que l'administration est mandatée à ce sujet et que le CSS sera sollicité si cela présente un intérêt. Je vous remercie enfin d'avoir cité les trois disciplines reconnues entretemps.

1.20 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Nouveaux cas de racisme dans le monde du football»

1.21 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Nombreux faits de racisme dans le sport»

1.22 Question de Mme Nadia El Yousfi, intitulée «Insultes racistes à l'égard de Vincent Kompany»

1.23 Question de M. John Beugnies, intitulée «Racisme dans les stades de foot»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, malheureusement, le racisme dans le sport, et particulièrement dans le monde du football, est un sujet qui fait souvent l'objet de débats au sein de notre Parlement. Le 20 décembre 2021 paraissait dans les journaux un témoignage poignant de Vincent Kompany concernant le match de football de son équipe contre le Club de Bruges. Lors de ce match, des propos racistes ont été scandés dans le stade.

Comme vous l'avez rappelé dans une réponse du 16 novembre 2021, des supporters du Club de Bruges avaient déjà fait l'objet d'une sanction, ce qui ne semble pourtant pas être suffisant. Bien qu'il ne s'agisse que d'une minorité de supporters, ces derniers oublient que le but de supporter est de soutenir les joueurs et non de les agresser verbalement. Être dans un stade ne permet pas tout, et surtout pas de tenir des propos racistes envers les joueurs. La *Pro League* a naturellement tenté de prendre des mesures en organisant, par exemple, une visite de la Kazerne Dossin afin de sensibiliser les supporters à leurs propos. Or, cela ne s'avère toujours pas suffisant.

Madame la Ministre, soutenez-vous la collaboration de la *Pro League* avec la Kazerne Dossin? Cette collaboration aura-t-elle une incidence sur le problème de racisme? Cette initiative pourrait-elle être intégrée au décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»)? Bien que, dans une certaine mesure, cette compé-

tence relève du ministre de l'Intérieur, c'est l'ensemble du fair-play et du respect du sport qui est ici mis à mal et la Fédération-Wallonie Bruxelles doit agir.

M. Thierry Witsel (PS). – Une fois de plus, une fois de trop. C'est malheureusement le sentiment qui prévaut aujourd'hui. C'est surtout, malheureusement, le sentiment qui prévaut à chaque acte raciste. Dans le monde du sport, les comportements de ce type ne sont pas exceptionnels. Vincent Kompany, l'ancien capitaine des Diables rouges et l'actuel entraîneur d'Anderlecht, en a encore fait l'amère expérience le 19 décembre dernier à Bruges. Avant ces propos, des chants anti-juifs avaient été sanctionnés durant le match. Ces faits ont été médiatisés et dénoncés, à juste titre. Sans doute la personnalité de Vincent Kompany a beaucoup aidé pour la prise de conscience.

Toutefois, Patrick Charlier, le directeur d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, le soulignait encore récemment: la plupart des incidents ont lieu dans des divisions inférieures et sont passés sous silence. Combien de personnes doivent subir, souvent en silence, ces propos indignes et pénalement condamnables? Ils et elles sont sans doute beaucoup trop nombreux et cela ne peut plus durer! Nous sommes au 21^e siècle et nous sommes tous des êtres humains. Il est grand temps que nous réagissions pour que ces comportements indignes soient bannis du monde du sport et, bien plus, de la société en général.

Madame la Ministre, quel suivi faites-vous de votre plan d'action contre ce phénomène? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle intervenir à la suite de la demande de réaction formulée par les joueurs?

Les fédérations sportives, notamment dans le cadre du décret «Éthique sportive», doivent mettre en place des référents, et le monde du football n'est pas en reste. Quel retour avez-vous de ces référents? Sont-ils suffisamment armés pour travailler contre ce fléau? Envisagez-vous de durcir les sanctions? Dans le cadre du futur plan interfédéral de lutte contre le racisme, vaste chantier s'il en est, quelle place aura le sport?

Mme Nadia El Yousfi (PS). – «Il est très étonnant que je n'aie pas encore abandonné tous mes espoirs, car ils paraissent absurdes et irréalisables. Pourtant je m'y accroche, malgré tout, car je continue à croire à la bonté innée de l'homme». Ces mots sont ceux d'Anne Frank. Le temps a passé depuis et cette espérance commence peu à peu à s'effriter surtout au regard des différents faits racistes et de leur récurrence, notamment dans le domaine du sport.

Dernièrement, après la rencontre de football entre le Club de Bruges et Anderlecht, Vincent Kompany a confirmé au micro d'un journaliste sportif qu'il avait été victime d'insultes racistes de la part des supporters brugeois, de même que son staff et ses joueurs. Vincent Kompany est un modèle pour de nombreux jeunes de notre région. Par la suite, juste après la rencontre, en conférence de presse, l'entraîneur brugeois a assuré qu'il n'avait pas entendu d'insultes ra-

cistes, et que si ces injures abjectes avaient été proférées, elles s'opposaient aux valeurs défendues par le Club de Bruges. Nous n'en doutons pas.

Dans la foulée, les représentants du Club de Bruges ont écrit sur Twitter qu'ils condamnaient «toute forme de racisme» et que «ces quelques personnes ne sont pas représentatives des valeurs et des normes de notre club et n'ont pas leur place au stade Jan Breydel». Nous n'en doutons pas non plus.

Cependant, les paroles ne suffisent plus à contenir les abjections racistes de ce genre. À la fin du mois de décembre 2021, une vidéo avait circulé sur internet par rapport à des propos antisémites proférés devant un café lors de la rencontre entre le *Beerschoot Voetbalclub Antwerpen* et Anderlecht. Il convient de prendre des mesures fortes et de se positionner clairement dans la lutte contre toute forme de racisme, peu importe le secteur d'activités dans lequel ce dernier s'exprime. Face au racisme, nous devons faire front et ne jamais laisser passer une seule et unique insulte à l'égard de qui que ce soit.

Madame la Ministre, peut-on sincèrement parler de «dérapage de supporters», ou sommes-nous plutôt en présence d'un problème structurel? Comment peut-on agir sur les terrains de football, et plus généralement dans le monde sportif, pour endiguer ce phénomène? Existe-t-il des leviers efficaces pour mieux lutter contre toutes les formes de racisme? Qu'est-ce qui est prévu dans le cadre de vos compétences et qui peut être mis en place à l'avenir pour lutter contre ce phénomène?

M. John Beugnies (PTB). – Lors du match de football qui opposait Bruges à Anderlecht le 19 décembre dernier, des joueurs et le staff d'Anderlecht ont été victimes de propos racistes. C'est le genre d'événement choquant qui arrive encore trop souvent dans le Nord comme dans le Sud du pays et qui décourage les amoureux du sport à venir au stade avec leur famille. Ces délits vont à l'encontre des valeurs véhiculées par le sport, à savoir l'esprit d'équipe, le respect mutuel, le respect des adversaires et des arbitres.

Une fois pour toutes, il faut arrêter de faire preuve de laxisme et ne plus tolérer le racisme dans les stades. Des mesures doivent être prises. Il convient d'adopter une approche préventive et à tous les niveaux, dès l'enfance. Le fair-play doit devenir une seconde nature chez tous les sportifs amateurs ou professionnels. Il faut aussi réagir immédiatement lors d'incidents. Il faut identifier et sanctionner les coupables. Les clubs doivent imposer des interdictions de stade et également poursuivre les coupables au civil et au pénal.

Par ailleurs, des sanctions sportives, comme la défaite par forfait pour le club dont les supporters adopteraient des comportements racistes, inciteraient ces clubs à prendre, en interne, des mesures de lutte contre le racisme. C'est en agissant de la sorte que nous chasserons le racisme des stades de football.

Dès lors, Madame la Ministre, pouvez-vous me communiquer les mesures prises pour bannir le racisme des stades de football? Êtes-vous favorable à des sanctions sportives? Comptez-vous inciter les clubs à agir contre le racisme? Si oui, comment?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames et Messieurs les Députés, je condamne bien évidemment ces débordements qui n'ont pas leur place dans une enceinte sportive, et dans la sphère publique en général. La frustration, qui est liée au contexte sanitaire actuel, cumulée à la méforme sportive d'un club, ne peut en aucun cas excuser de pareils agissements. Le soutien apporté à un club ne peut pas non plus servir de caution aux actes qui ont été commis et aux propos qui ont été tenus. Je ne dois pas vous rappeler que le racisme constitue un délit. Comme vous tous, j'en ai assez.

Que pouvons-nous faire? Premièrement, les matchs de football, tant nationaux qu'internationaux, qui se jouent dans des stades et dans un périmètre déterminé autour de ceux-ci relèvent du ministère de l'Intérieur et tombent sous le couvert de la loi du 3 juin 2018 modifiant la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité des matchs de football, connue sous le nom de «loi Football». Il revient à la ministre de l'Intérieur de prendre les sanctions qui s'imposent, afin de bannir les auteurs de trouble. L'arsenal législatif et répressif existe, et il convient de l'appliquer. C'est la raison pour laquelle j'ai écrit à la ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au ministre de la Justice et à la *Pro League*. Je suis convaincue qu'une réaction forte face à ces événements est nécessaire.

Le règlement permet également à un arbitre d'arrêter une rencontre. Les clubs, qui sont les organisateurs des rencontres, ont aussi la capacité de prendre des dispositions. Il y va de leur image, mais, aussi et surtout, de la sécurité des spectateurs présents et des joueurs. Il convient d'être innovant dans l'approche, notamment en se posant la question de la distribution et de la consommation d'alcool dans les stades. Les sanctions sportives doivent également être envisagées par l'entremise de scores de forfait ou de rencontres à huis clos. Les clubs et leurs supporters doivent être dorénavant convaincus que les dérives seront suivies de sanctions. Sans cela, nous resterons dans le domaine de la banalisation et de simple condamnation verbale.

La *Pro League* a noué depuis 2018 un partenariat avec la Kazerne Dossin. Je soutiens l'initiative. De son côté, la Fédération Wallonie-Bruxelles va lancer un appel à projets éthiques. Il permettra d'envisager, avec les fédérations reconnues, l'accompagnement adéquat et d'imaginer des solutions. Le montant alloué à cet appel est de 500 000 euros: 400 000 euros pour l'appel à projets et 100 000 euros pour mettre en œuvre le décret «Éthique sportive», notamment

en ce qui concerne les formations destinées aux référents «Éthique». Dans le cas présent, la *Pro League* n'est pas éligible, puisqu'elle n'est pas une fédération reconnue.

En ce qui concerne le niveau amateur et les jeunes, l'Association des clubs francophones de football (ACFF) dispose à présent d'un financement récurrent dans le cadre du plan de labellisation: un montant de 1,2 million d'euros est octroyé chaque année notamment pour développer le projet «Parents fair-play». Des actions existent, mais les campagnes de sensibilisation et d'information, qui sont nombreuses dans les différents secteurs de la société, ne changeront rien si elles ne sont pas accompagnées de sanctions sportives à l'égard des joueurs et des clubs, ainsi que des fauteurs de trouble qui se disent supporters. À cet égard, l'ACFF a développé l'opération «*Come Together*», avec un point de signalement sur son site. Je me réjouis évidemment de cette initiative. Par ailleurs, le sport est également partie prenante du plan interfédéral contre le racisme, qui est en cours de finalisation. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Devant la répétition de faits de racisme, nous avons entamé, avec toute la prudence requise, une réflexion sur la possibilité de sanctionner financièrement les clubs et les fédérations sportives amateurs, mais aussi d'encourager les bons résultats. Cette réflexion pourrait concerner les subventions forfaitaires aux fédérations, mais aussi d'autres montants dont bénéficient les clubs et/ou les fédérations, comme les moyens dédiés à la détection des jeunes talents. J'envisage aussi d'autres actions, y compris en collaboration avec le Panathlon Wallonie-Bruxelles, dont une rencontre avec tous les arbitres des fédérations du ballon – la fédération de football, mais aussi d'autres grosses fédérations en Fédération Wallonie-Bruxelles – pour écouter leurs propositions. Il est important de demander aux arbitres comment ils envisagent la prévention des faits de racisme. Cette discussion nous permettra d'élargir le débat à la thématique de la consommation d'alcool dans les stades et autour des terrains.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, vous mettez énormément d'énergie pour lutter contre le racisme, notamment par le biais du décret «Éthique sportive». Ce texte contient de nombreux moyens essentiels pour venir à bout de ce fléau, tels que la création d'un Observatoire de l'éthique et la présence de référents qui agiront directement aux abords du terrain de football. Le travail pour y parvenir ne sera pas aisé, mais il est d'une importance capitale pour enrayer le racisme et les discriminations dans le monde du football. Ce sera sans doute plus difficile à mettre en œuvre au niveau amateur, où certains se permettent de lancer des injures dans l'anonymat de la foule.

Je suis convaincue que plus on délivrera aux sportifs des messages de respect et de tolérance dès le plus jeune âge, plus ces derniers et leur entourage seront imperméables aux discours inacceptables proférés par certains individus. Je salue tous les bénévoles, les sportifs et les dirigeants de clubs qui œuvrent déjà en ce

sens. Ils sont indispensables dans cette campagne pour plus d'éthique, à l'instar de sportifs célèbres tels Vincent Kompany ou Romelu Lukaku.

Je suis heureuse d'entendre que ces cas de racisme seront suivis par des sanctions et que les bons clubs seront récompensés. Le suivi concernant la consommation d'alcool dans les stades est également essentiel. L'abus d'alcool incite à la haine et à la rébellion.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, il revient en effet à la ministre de l'Intérieur de gérer les délits liés au racisme. Vous avez écrit aux différentes institutions pour manifester votre mécontentement par rapport à la situation. Toutefois, le football professionnel sert d'exemple au football amateur. Dès lors, vous êtes en quelque sorte responsable, puisque vous gérez les activités du football amateur. Le nouvel appel à projets éthiques est en soi une excellente initiative, de même que le projet «Parents fair-play».

Je rappelle que personne ne naît raciste; on le devient en raison de l'éducation reçue, des fréquentations et de l'effet de groupe. L'excès d'alcool aux abords des terrains peut également favoriser les actes et propos racistes. Écoutez les acteurs de terrain, tels que les arbitres. Ils sont les premiers à faire face à ce phénomène. Écoutez aussi les joueurs et entendez leur avis. Les mesures que vous avez prises pour le football amateur vont dans la bonne direction. Je déplore fortement les incidents survenus à l'encontre de Vincent Kompany. Patrick Charlier a raison: s'ils avaient visé quelqu'un d'autre que Vincent Kompany, ces propos auraient probablement été passés sous silence. J'espère que les mondes sportif et politique prendront la mesure de ces récents incidents.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre vigilance et pour toutes les initiatives prises en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment dans le cadre du football amateur. Je salue également le décret «Éthique sportive» et la proactivité au sujet de tout ce qui se déroule autour des terrains, notamment par le biais des «Parents fair-play». En assistant à des matchs, on se rend compte de la manière dont se comportent certains parents, parfois inconsciemment, mais avec une incidence négative sur les plus jeunes. Le travail des acteurs doit être salué et soutenu.

L'arsenal juridique existe, et il faut l'utiliser. M. Witsel a très opportunément rappelé que le football professionnel a une influence énorme sur le football amateur. Dans notre pays, le racisme constitue un délit, non une opinion. La sanction sert à le rappeler. Le travail de sensibilisation et d'information est essentiel, car il permet de rectifier le tir, mais, à d'autres niveaux, et au regard de la récurrence des faits, la sanction est nécessaire. Ce domaine concerne le ministère de l'Intérieur, conformément à la loi de 2018. Le plan interfédéral contre le racisme, attendu depuis longtemps, sera un pas important. La coordination entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le gouvernement fédéral sera cruciale.

Tant que les sanctions ne tombent pas, malheureusement, de tels faits ignobles se répéteront. Beaucoup en souffrent en silence, sans que rien ne soit fait.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, je suis satisfait de vous entendre parler de sanctions, et pas uniquement de condamnations verbales. Je suis également heureux de vous entendre parler de la possibilité de supprimer des subventions. C’est le genre de mesure qui pourrait inciter les clubs à agir, ou à tout le moins à prendre réellement conscience de la situation. Si les clubs affirment que seule une minorité de supporters sont concernés par ces faits, qu’attendent-ils pour les expulser? Ils pourraient agir directement à la source.

Le racisme constitue un délit partout dans la société, et donc dans les stades. Il faut le rappeler. Au regard de vos compétences, Madame la Ministre, vous avez la capacité d’agir. Bien que je n’aie absolument aucun doute quant à votre volonté d’agir contre le racisme, force est de constater que les faits de racisme sont en augmentation. Je prends note des mesures que vous comptez prendre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Soyez sûre que nous continuerons à taper sur le clou si d’autres incidents venaient à démontrer que la situation ne s’améliore pas.

1.24 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Violences dans le football amateur»

1.25 Question de M. John Beugnies, intitulée «Faits de violence dans le foot amateur»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Malheureusement, chaque semaine, nous faisons face à une triste actualité dans le monde sportif. Des faits de violence ont lieu régulièrement, et ceux qui surviennent dans le football professionnel sont particulièrement médiatisés. Dans le football amateur aussi, plus de 70 matchs en Fédération Wallonie-Bruxelles ont été arrêtés en 2021. Ce chiffre n’est pas officiel; il repose sur une estimation basée sur l’activité des comités provinciaux pendant une année. Les matchs provinciaux féminins ne sont pas épargnés non plus.

Les arbitres subissent également des violences. Leurs décisions constituent parfois des prises de risque face aux équipes, aux parents, aux délégués et aux supporters. Le milieu manque d’arbitres et la pénurie est un autre problème. En l’absence d’arbitre officiel, une personne non formée est désignée pour le remplacer sur le terrain. Or, cette personne n’est souvent pas préparée à ce qui l’attend. Des faits graves se déroulent, à l’issue desquels les comités provinciaux doivent intervenir afin de sanctionner les joueurs qui dépassent les limites.

Madame la Ministre, face à ce phénomène qu'il faut éradiquer, vous avez pris des mesures. Quel est le suivi de vos actions pour stopper la violence dans le sport amateur? Le sport professionnel ne pourrait-il pas servir de modèle pour le sport amateur?

Quelles sanctions seront-elles appliquées dans le cadre du sport amateur lorsque des faits de violence seront constatés? Quel retour avez-vous des clubs et des parents impliqués dans le projet «Parents fair-play»? Ces derniers assistent-ils à des cas de violence? Disposez-vous de statistiques concernant les sanctions prises dans les clubs sportifs? Quelles ont été les sanctions les plus lourdes?

Pouvez-vous nous en dire plus sur la campagne «Arbitre, 1^{er} supporter du match» du Panathlon Wallonie-Bruxelles, à laquelle le gouvernement s'est associé?

M. John Beugnies (PTB). – La violence sur les terrains et à leurs abords ne concerne pas que le football professionnel. Le monde amateur est également confronté à la violence, qu'elle soit verbale ou physique. En effet, il n'est pas rare que des arbitres se sentent menacés par des joueurs, des parents ou même des entraîneurs en raison d'une décision arbitrale qui ne leur plaît pas. Des violences physiques sont même parfois commises à l'encontre des arbitres, ce qui est totalement inacceptable. Dès lors, il ne faut pas s'étonner de la constante diminution du nombre d'arbitres. En province de Liège, par exemple, ils sont passés de 700 à 440 en dix ans, tandis que nombre de matchs, lui, n'a pas diminué. Hormis des amendes et des forfaits, peu de moyens sont actuellement à disposition des arbitres pour lutter contre ces violences.

Madame la Ministre, le décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive») a doté la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un cadre juridique et de structures destinées à faire progresser le monde sportif francophone sur les questions d'éthique, de fair-play, de déontologie et de bonne gouvernance. Quels en sont les effets à ce jour? Disposez-vous déjà d'un retour d'expériences positives pour la promotion du fair-play dans les stades? Estimez-vous également nécessaire de prendre des sanctions plus dures en cas de violence, comme des radiations à vie ou des suspensions de plusieurs années pour les joueurs?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Nous avons malheureusement déjà constaté que la violence, sous différentes formes, peut contaminer nos terrains et se répercuter sur les arbitres. Dès lors, leur amour du sport et leur engagement ne suffisent parfois plus à les convaincre de rester en fonction.

Tout d'abord, rappelons que le Code pénal qualifie une agression sur un arbitre de la même manière qu'une atteinte à un officier de police. Les juges et les arbitres doivent donc oser parler, dénoncer et, le cas échéant, porter plainte. À cet égard, je me suis associée au Panathlon Wallonie-Bruxelles pour la campagne «Arbitre, 1^{er} supporter du match» dont le but est de rappeler cet aspect primordial. L'initiative rassemble les neuf fédérations de sports de ballon collectifs. Plus de 3 000 arbitres ont utilisé la chasuble portant le message de la campagne et ont développé des actions concrètes pour mettre en avant l'arbitre en tant que constituant positif majeur du sport et en tant qu'éducateur par rapport aux valeurs du sport.

Le décret «Éthique sportive» a été adopté et les arrêtés d'application suivent maintenant leur parcours législatif. Le gouvernement a adopté en première lecture, en décembre dernier, l'arrêté qui fixe le fonctionnement de l'Observatoire de l'éthique. Cet organe aura pour tâche première de déterminer des actions pertinentes face aux faits de violences démontrés, notamment, par l'étude intitulée «*Child Abuse in Sport: European Statistics*» (CASES), récemment présentée. Il élaborera également un cahier des charges visant la création d'une formation spécifique pour nos référents et délégués pour l'éthique. J'envisage aussi d'organiser une rencontre avec les arbitres de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour écouter les pistes de solution qu'ils ont à proposer. En effet, je suis convaincue que la solution doit venir de propositions issues du terrain.

M. Thierry Witsel (PS). – La concertation avec les acteurs de terrain est primordiale. La collaboration avec le Panathlon Wallonie-Bruxelles est essentielle pour obtenir des avis et, éventuellement, trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les arbitres sur le terrain.

Madame la Ministre, vous avez indiqué qu'il n'y a pas qu'une seule sorte de violence. Outre la violence de l'autorité, soit celle de l'entraîneur qui gère les joueurs et les joueuses, il existe également des violences entre sportifs et entre spectateurs. Cela fait beaucoup à gérer. La concertation est donc cruciale pour que le monde du football amateur se porte bien.

Il importe également de fixer des règles et un encadrement pour former les futurs jeunes arbitres et encourager une autre philosophie de jeu et une autre pédagogie vis-à-vis des joueurs. Au football, 22 joueurs évoluent sur le terrain. L'arbitre est le 23^e acteur du jeu. On compte donc 23 mentalités différentes, sans compter les entraîneurs. Cela fait beaucoup.

M. John Beugnies (PTB). – En arriver à devoir adopter des sanctions, même si elles sont indispensables, ne fût-ce que pour protéger les arbitres, c'est faire aveu d'échec. Cela signifie que la prévention et la promotion du fair-play auprès des sportifs et des supporters ont échoué. Je suis bien conscient que la création de structures visant à la promotion du fair-play est récente. Je vous encourage

vraiment à accélérer leur mise en œuvre et leur développement, Madame la Ministre. Il ne faudrait pas qu'un malheur arrive entretemps.

Par ailleurs, pour endiguer la pénurie d'arbitres, il faut garantir leur intégrité physique et psychologique. Des insultes et des gestes inappropriés, sinon violents, portent réellement atteinte à leur intégrité psychologique. C'est inacceptable.

1.26 Question de M. John Beugnies, intitulée «Footballgate, révélations d'un repentir»

M. John Beugnies (PTB). – Récemment, Dejan Veljkovic, un ancien agent de joueurs, a révélé l'existence de montages avec l'Union belge de football, des constructions frauduleuses qu'il aurait lui-même élaborées afin d'échapper au fisc. Sans entrer dans le détail, d'autant plus que la justice effectue son travail, on constate à nouveau que le sport le plus populaire au monde se transforme toujours plus en une course au profit et que tous les moyens sont bons.

Quand on est supporter d'un club, tout ce qu'on espère est que son équipe livre un beau match et qu'elle gagne sur le terrain à la loyale. C'est une question de respect. Or, aujourd'hui, il arrive trop souvent qu'à la fin d'un match, ce soit l'argent qui gagne.

Cela fait longtemps que les questions financières se sont emparées du monde du ballon rond. À présent, elles dominent les compétitions; tout est devenu un problème d'argent. Ceux qui en profitent ne sont pas les clubs en tant que tels, mais ceux qui tournent autour, à savoir les investisseurs, les sponsors, les agents de joueurs, les parieurs, etc. À la fin du mois de septembre, le reportage «*Le milieu du terrain*», diffusé sur la RTBF, a mis en évidence l'existence de pratiques mafieuses en Belgique, l'affaire Veljkovic en étant l'un des aspects.

Madame la Ministre, quels sont les leviers permettant de lutter contre ces pratiques qui sont en opposition avec l'esprit même du football et du sport en général? Quelle évaluation en faites-vous? Avez-vous des contacts avec vos homologues du nord du pays pour mener, de manière commune, une lutte efficace contre tout montage frauduleux dans le monde sportif? Enfin, quelles mesures préventives votre gouvernement compte-t-il prendre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En octobre 2018, l'opération «Mains propres» éclatait au grand jour avec des révélations stupéfiantes. Après plusieurs phases d'accalmie, de nouvelles confidences sont venues étayer les pages sportives et judiciaires de nos médias. La RTBF a récemment diffusé le reportage «*Le milieu du terrain*» et un entretien de la VRT avec l'ancien agent Dejan Veljkovic. Ces documentaires édifiants ont mis au jour des pratiques et comportements qui, s'ils se confirment, ternissent

l'image du sport, du football, de ses institutions et de ses pratiquants. Ces reportages tendent à démontrer le rôle trouble des agents, mais aussi celui de certains dirigeants au sein de nos clubs.

Les faits dévoilés par M. Veljkovic – blanchiment, commissions, paiement de salaire au noir – relèvent directement de la justice. Je rappelle que la fonction d'agent de joueurs est réglementée. Nos législations régionales balisent en effet l'exercice de cette activité reprise sous le vocable d'«intermédiaire». Des instructions sont en cours et la justice doit faire son travail. La présomption d'innocence constitue toujours l'un des premiers fondements de notre état de droit. L'Union belge a confirmé s'être constituée partie civile dans ce dossier.

Il n'empêche que ces événements démontrent une forme d'opacité non conforme à l'esprit du sport et aux règles de transparence et de bonne gouvernance, qui plus est dans un secteur qui bénéficie d'importants soutiens publics en termes d'infrastructure, de sécurité, de législation fiscale ou encore de formation des jeunes. À cet égard, la *Pro League* et l'Union belge ont réuni, dès la mi-octobre 2018, un panel d'experts afin de procéder à une refonte du règlement de notre fédération nationale de football concernant les intermédiaires. Cette réforme a été validée en septembre 2019 par l'Autorité belge de la concurrence qui a refusé certaines propositions des experts, comme la fixation d'un quota maximal de joueurs pour un même intermédiaire, le principe qu'un agent ne peut représenter l'entraîneur et les joueurs d'une même équipe ou encore la fixation de commissions maximales. Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020 avec la création d'une *clearing house*, un département indépendant supervisant tous les contrats conclus par les agents, les clubs et les joueurs. Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juillet 2021, près de mille transactions ont été vérifiées. Ce dispositif vise à assurer une transparence dans les interventions des intermédiaires avec lesquels un club belge est impliqué.

La *clearing house* donne son aval sur les rémunérations versées aux intermédiaires après divers contrôles, tels que l'enregistrement de l'intermédiaire auprès de l'Union belge et des instances régionales concernées – la Direction de l'emploi et des permis de travail en Wallonie, l'Administration de l'économie et de l'emploi en Région bruxelloise –, le contrat écrit de la représentation, les conditions et modalités de paiement ou encore les conflits d'intérêts.

En août dernier, pour la première fois, trois clubs ont été sanctionnés par le comité disciplinaire de l'Union belge pour ne pas avoir respecté les règles relatives aux intermédiaires. Je précise également que le règlement de la *Pro League* stipule, entre autres, qu'un intermédiaire ne peut agir à la fois au nom du joueur et du club concerné. La double représentation est donc interdite. Par ailleurs, une personne ayant un rôle passif ou actif au sein d'un club ne peut cumuler celui-ci avec une activité d'intermédiaire. Enfin, aucune rétribution n'est possible

pour les transactions concernant des mineurs et aucune représentation ne l'est pour des joueurs âgés de moins de quinze ans.

Dans le même temps, la *Pro League* et l'Union belge ont instauré, dès le mois de mai 2019, une nouvelle organisation de l'arbitrage professionnel, en mettant l'accent sur la professionnalisation, l'indépendance et une formation continue de qualité. Le règlement concernant la falsification de matchs et les tentatives de falsification a également été révisé, avec des sanctions plus lourdes et un délai de prescription étendu à huit ans.

Depuis juin 2021, les clubs de *Pro League* doivent également disposer d'un règlement interne sur les rapports avec les intermédiaires. Des dispositions limitant en particulier la concentration par le même agent au sein d'un club doivent y être reprises. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, l'Union belge sensibilise les joueurs et joueuses de nos équipes nationales de jeunes à la manipulation des compétitions sportives.

Mon administration est l'une des chevilles ouvrières de la plateforme nationale contre la manipulation des compétitions sportives, qui regroupe les administrations flamande et germanophone du sport, ainsi que le SPF Justice et la police fédérale. Le travail du groupe de pilotage est complété par l'expertise et l'investissement de différents acteurs au sein d'un conseil général, composé de différentes fédérations sportives nationales, du parquet, de la Loterie Nationale, de la Commission des jeux de hasard (CJH), de l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et de son pendant flamand.

La réunion et la collaboration de l'ensemble des acteurs permettent une approche plus large et globale afin de combattre, détecter et sanctionner ces pratiques. La dernière réunion du groupe de pilotage s'est tenue en septembre dernier. L'assemblée générale devrait être organisée en novembre prochain. Mon administration a d'ailleurs organisé en 2017 un colloque spécifique sur cette thématique. Elle travaille par ailleurs, à ma demande, à de nouveaux outils de prévention et de sensibilisation qui seront présentés dans le courant de 2022.

Par ailleurs, lors de la réunion organisée pour nos sportifs sous contrat, les représentants de la police fédérale au sein de la plateforme nationale étaient présents et ils ont pu expliquer leur travail, mais aussi transmettre à nos sportifs une série de recommandations.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir rappelé toutes les mesures déjà prises. Dès que beaucoup d'argent entre en jeu, le risque de voir surgir des pratiques mafieuses de fraude est bel et bien présent. Cela devrait nous alerter et un contrôle systématique devrait être instauré pour couper l'herbe sous le pied de tous ceux qui seraient tentés de frauder. J'espère que les mesures citées seront suffisamment efficaces, car je constate que les

moyens existants sont insuffisants pour lutter contre la fraude fiscale. Pourtant, investir plus à ce niveau coûterait moins cher à la société que la fraude fiscale. C'est une question de priorités.

1.27 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Bilan des mesures prises dans le milieu sportif»

M. Thierry Witsel (PS). – À la suite de la quatrième vague qui frappe de plein fouet la Wallonie, de nombreuses et nouvelles mesures ont été prises pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19: le port du masque dès six ans, l'application du *Covid safe ticket* (CST) pour entrer dans les infrastructures sportives et les buvettes, ainsi que l'arrêt des repas et activités proposées par les clubs. Ce sont autant de mesures prises afin de protéger les jeunes leur permettre de continuer à pratiquer leur sport.

Si nous comprenons évidemment tout l'intérêt sanitaire de ces mesures pour lutter contre l'évolution d'un virus particulièrement contagieux, nous devons également penser à tous les gestionnaires et les responsables qui doivent, une nouvelle fois, s'adapter. Je tiens à profiter de cette occasion pour rendre hommage à tous les bénévoles et autres personnes qui encadrent les sportifs, aux parents et sportifs qui s'adaptent, presque au jour le jour, pour que des milliers de sportifs puissent continuer à pratiquer.

Je m'interroge sur le bilan de toutes ces mesures prises pour lutter contre la Covid-19 et le bon déroulement de leur mise en œuvre. Madame la Ministre, quel retour avez-vous eu des différents clubs? Des éléments sont-ils à améliorer? Avez-vous connaissance de situations particulières ayant empêché des jeunes de pratiquer leur sport? Y a-t-il eu des faits de violence à l'encontre des personnes qui contrôlaient les entrées? Un remboursement total ou partiel est-il prévu pour les personnes ne présentant pas le CST? Avez-vous observé une baisse d'intérêt et d'inscription aux activités proposées? Avez-vous des informations à nous communiquer sur l'impact de ces mesures sur les stages d'hiver? Se sont-ils bien déroulés? Certains ont-ils dû être annulés?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, les récentes décisions en matière sanitaire ont ceci de positif qu'elles permettent de continuer à pratiquer une activité sportive. Toutefois, l'absence de public a un impact financier sur les recettes de certains clubs, ainsi qu'un impact négatif sur le moral des sportifs. Le basket n'a pas la même saveur sans la présence du public.

Mon cabinet réfléchit afin de soutenir le mouvement sportif à la suite de ces décisions. Face aux mesures actuelles imposées par le Comité de concertation (Codedeco), mon cabinet et l'administration ont tout mis en œuvre pour que la

pratique sportive se poursuive en toute sécurité et que le secteur sportif soit mis sur un même pied que d'autres secteurs, en lui imposant, par exemple, des jauges équivalentes. À ce propos, j'ai obtenu que le ministre fédéral de la Santé publique et le en Belgique rencontrent des représentants du secteur sportif ce lundi 10 janvier. Cette réunion, très intéressante de mon point de vue, a permis de clarifier certains points ou motifs d'inquiétudes et d'amorcer des discussions entre le cabinet du ministre Vandenbroucke, le commissaire du gouvernement en charge de la crise du coronavirus, le secteur sportif et mon cabinet pour que les intérêts et spécificités du secteur sportif soient mieux pris en compte. L'Association interfédérale du sport francophone (AISF) tient d'ailleurs aujourd'hui même une réunion pour poursuivre les réflexions sur ces mesures. L'objectif est de relayer leurs contributions au commissaire du gouvernement en charge de la crise du coronavirus, notamment dans le cadre de l'élaboration du fameux baromètre.

Quant à votre question sur d'éventuels faits de violence en lien avec les mesures sanitaires, je pense que, dans son ensemble, la population accepte assez bien les mesures qui lui sont imposées. Toutefois, des cas isolés de violence, essentiellement verbale, envers des personnes qui contrôlent le respect des mesures sanitaires, nous ont été rapportés. Notons que le professionnalisme des gestionnaires a permis de gérer ces situations, même si dans certains cas isolés, des plaintes ont été déposées auprès des autorités. Les fédérations sportives analyseront leurs chiffres pour 2021.

Les stages d'hiver prévus à l'étranger ont été annulés à la suite des mesures en vigueur dans certains pays. C'est le cas des stages ADEPS se déroulant au centre sportif Les Arcs en montagne, à la suite de l'adoption des règles françaises qui prévoient l'annulation dans le cas d'un test positif à la Covid-19, que ce soit dans le chef d'un stagiaire ou d'un encadrant. À l'inverse, les stages ADEPS en Belgique affichent complet et nous n'avons enregistré aucune baisse des inscriptions.

M. Thierry Witsel (PS). – Je note qu'une concertation a eu lieu avec le ministre Vandenbroucke. Il est important de rencontrer le secteur du sport afin d'évaluer ce qu'il est possible d'organiser pour éviter la situation de l'année passée, avec des sportifs qui arrêtent complètement la pratique de leur sport à cause de l'exigence d'un CST. Je me réjouis de voir à quel résultat aboutira la réunion avec l'AISF et les informations qui en ressortiront.

Madame la Ministre, les gestionnaires de salles doivent faire preuve d'une grande pédagogie vis-à-vis des personnes qui n'ont pas de CST. Vous me dites qu'il s'agit d'une proportion infime et que la population accepte relativement bien la situation. Pour le sport amateur, toutefois, elle ne doit pas se prolonger longtemps, sans quoi nous irons droit dans le mur.

(M. John Beugnies prend la présidence)

1.28 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Promotion du fair-play au travers du prisme des organismes de jeunesse et maisons de jeunes»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, rappelons avant toute chose que la discrimination est interdite par la loi et est punissable. Discriminer une personne revient à lui porter préjudice; dès lors, un juge peut condamner une personne discriminante à indemniser la victime pour les dommages causés.

Récemment, des articles de presse ont rapporté des faits de violence et de racisme dans le sport, et plus singulièrement dans le football. Ces incidents remettent bien évidemment en question le respect des principes du fair-play et des valeurs qui doivent animer tout un chacun. Voilà un bien piètre exemple pour nos jeunes.

Au-delà du cadre du football, Madame la Ministre, je souhaitais vous interroger sur les actions déployées dans nos différentes organisations de jeunesse (OJ) et maisons de jeunes pour promouvoir les valeurs de fair-play dans un contexte compétitif ou sportif, mais aussi dans le cadre des activités proposées par ces OJ et maisons de jeunes. Les maisons de jeunes et différentes OJ jouent en effet un rôle important dans le développement de valeurs pour nos jeunes, en ce compris les comportements à adopter dans un contexte d'activité de jeunesse. Nombre de maisons de jeunes et d'OJ organisent des activités dans le cadre de leurs camps d'été, par exemple, ou à l'occasion d'événements tels que des courses de caisse à savon. Ce sont autant d'endroits où le fair-play est respecté et qui sont bien loin des débordements observés aux abords des stades de football.

Madame la Ministre, nous avons adopté le décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»). Ce décret vise à créer des référents «Éthique» ayant bénéficié d'une formation adéquate afin de lutter contre les faits de violence dans le sport et de promouvoir l'éthique sportive. Où en sont les formations visant à mettre en place ces référents «Éthique»? Le champ d'action de ces référents pourra-t-il être élargi aux animateurs de maisons de jeunes, qui sont quotidiennement en contact avec un public sensible? Les maisons de jeunes et les OJ ont un vrai rôle à jouer pour développer une éthique compétitive et sportive, en dehors des clubs et dans un cadre adapté à ce développement.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le décret «Éthique sportive» a été adopté et les arrêtés d'application suivent leur parcours législatif. Ainsi, le gouvernement a adopté en décembre dernier, en première lecture, l'arrêté qui fixe le fonctionnement de l'Observatoire de l'éthique sportive. Cet organe aura notamment pour tâche première de détermi-

ner des actions pertinentes face aux faits de violence démontrés au travers de l'étude «*Child Abuse in Sport European Statistics*» (CASES) présentée récemment. L'Observatoire devra également élaborer un cahier des charges visant la création d'une formation spécifique pour nos référents et délégués éthiques.

Nous devons aussi ramener l'harmonie dans le sport. À cet égard, des montants publics ont été investis dans le football, à hauteur de 2,4 millions d'euros en 2021 pour le mécanisme des labels. Avec ces montants, l'Association des clubs francophones de football (ACFF) présentera un dispositif devant récompenser les clubs qui se distinguent par leur comportement.

Concernant les maisons de jeunes, elles ont pour objectif de répondre aux demandes et besoins des jeunes. Cela se traduit par l'organisation d'activités socioculturelles ponctuelles ou régulières. La pratique d'un sport au sein des structures de jeunesse n'est donc pas un objectif en soi, mais un moyen pour développer plusieurs valeurs telles que le vivre ensemble, l'estime de soi, l'acceptation de son corps, le fair-play et bien d'autres encore.

Les OJ n'ont pas non plus pour objectif premier de développer des activités sportives uniquement. De manière générale, les activités sont organisées par les jeunes et pour les jeunes. Elles permettent de vivre des expériences de collectivité, dans lesquelles s'apprennent le respect de l'autre et l'acceptation des différences, de même que l'importance de l'implication de chacun dans des projets qui développent l'esprit d'équipe.

Cependant, les formations d'animateur ou de coordinateur dans les centres de vacances des OJ amènent les animateurs à réfléchir à leur rôle éducatif, aux attitudes qu'ils adoptent envers les enfants et les jeunes, aux valeurs véhiculées à travers les activités qu'ils organisent durant l'année et les vacances scolaires. Les contenus relatifs aux droits de l'enfant et leur application effective à travers les attitudes développées par l'équipe d'animation sont analysés et évalués en vue de faire progresser chacun dans sa fonction d'éducation.

Le brevet d'animateur et de coordinateur en centre de vacances est très largement plébiscité par les OJ, qui le considèrent comme un moyen d'action au service de la qualité de l'encadrement. Concernant les centres de jeunes, plusieurs fédérations organisent des formations continues destinées aux animateurs. Celles-ci abordent en général les contenus au regard de la fonction d'animateur et des relations avec les jeunes, sans qu'il y ait de parcours complet organisé.

Concernant la coordination, la formation menant au brevet d'aptitude à la gestion d'institutions culturelles (BAGIC) est proposée aux coordinateurs et compte un minimum de 700 heures. Cette formation, portée par l'Interfédérale des centres de jeunes, aborde très largement les enjeux culturels et sociaux à l'œuvre dans le secteur, parmi lesquels le développement d'une société égalitaire et ouverte à l'interculturalité.

Enfin, Monsieur le Député, je partage votre avis sur la formation et la désignation de référents «Éthique» en sport. Cette expérience devrait à terme déboucher sur des pistes de collaboration avec d'autres secteurs comme la jeunesse, que ce soit en termes de contenu de formation ou d'échange d'expériences, le tout dans un souci de transversalité.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, nous sommes d'accord sur de nombreux points. Concernant votre dernière intervention, il serait pertinent, après la création du cahier des charges et de la formation spécifique au sport, d'élargir ce sujet aux maisons de jeunes et aux organismes de jeunesse. Aujourd'hui, nous avons parlé essentiellement de fair-play dans le domaine du sport, mais ce fair-play doit se pratiquer partout. Il serait bien d'inculquer aux jeunes qui participent aux activités des OJ ou qui sont membres d'une maison de jeunes le fair-play au sens large. En général, les jeunes qui participent aux activités des OJ et des centres de jeunes se retrouvent également lors des activités sportives.

(M. Eddy Fontaine, vice-président, reprend la présidence)

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de Mme Anouk Vandevoorde, intitulée «Limitations de la délivrance de numéros INAMI pour les jeunes médecins diplômés», «Grève à la Haute École de la province de Liège» et «La Ligue des familles appelle à une attribution automatique des bourses d'études», de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur», de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Évaluation du décret du 28 juin 2018 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la transparence des établissements non reconnus», de M. René Collin, intitulée «État des lieux des maisons de l'adolescent (mado)», de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Manque de places d'accueil dans les centres pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA)», et de M. Christophe Clersy, intitulée «Nouveaux incidents sur les terrains de football», sont retirées.

Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de M. Nicolas Tzanetatos, intitulée «Système de garde dans le secteur de l'aide à la jeunesse», et de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Acquisition de locaux pour les mouvements de jeunesse», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h30.*